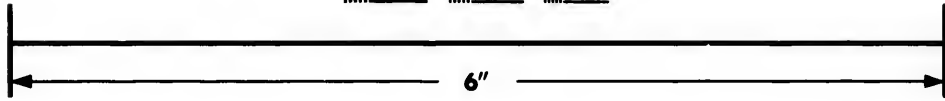
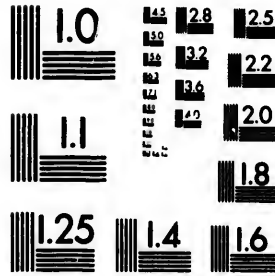


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
		✓									

The to th

The poss of the film

Orig beg the sion, othe first sion, or ill

The shall TINU whic

Map diffe entir begin right requi meth

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

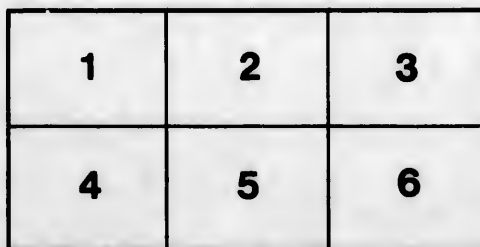
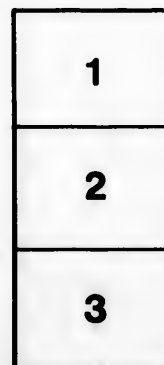
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

91

I

D

DU

Avec

F

Impr

G. 1759 41660

INSTRUCTIONS

SUR LES DEVOTIONS

DU SAINT ROSAIRE

ET

DU SAINT SCAPULAIRE,

Avec les Prières et Pratiques pour ces
DEVOTIONS.

~~~~~  
AVEC APPROBATION.  
~~~~~

F. E. M Juncos

1832

A QUEBEC:

Imprimé et se vend par C. LE FRANÇOIS, Imprimeur,
Libraire, No. 9, Rue Laval.

1821.
096



SECRET

1793

LE 10 MARS 1793

LE 10 MARS 1793

LE 10 MARS 1793

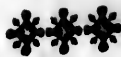
LE 10 MARS 1793

LE 10 MARS 1793

LE 10 MARS 1793

LE 10 MARS 1793

LE 10 MARS 1793



ET

ENTRE il n
lement ré
PULAIRE
coup de
dans leur
qu'elles
dans les
qu'elles
inutiles,
entr'elle

Ce q
S. Sc

L
CE
deux
Dieu



INSTRUCTIONS

SUR LES DEVOTIONS

DU SAINT ROSAIRE.

ET DU SAINT SCAPULAIRE.

ENTRE toutes les Dévotions envers la Sainte Vierge, il n'en est point de plus célèbres, de plus universellement répandues, que celles du S. ROSAIRE et du S. SCAPULAIRE. Nous les joignons ici, parce qu'elles ont beaucoup de caractères de ressemblance dans leur nature, dans leur excellence, dans leur origine, dans les progrès qu'elles ont faits, dans les avantages qu'elles procurent, dans les pratiques qu'elles proposent, et dans les fruits qu'elles produisent. Ainsi, pour éviter des répétitions inutiles, nous exposerons d'abord ce qui leur est commun entr'elles; ensuite ce qui leur est particulier.

CHAPITRE PREMIER.

Ce que la Dévotion du S. Rosaire et du S. Scapulaire ont de commun entr'elles.

ARTICLE PREMIER.

L'excellence et les progrès de ces Dévotions.

CES Dévotions, quoiqu'elles ne soient pas les mêmes, ont cependant toutes deux pour objet, l'Auguste Mère de Dieu, et pour fin, de l'honorer, de l'imi-

4 *Instructions sur les Dévotions*

ter, de l'invoquer, d'obtenir les effets de sa puissante protection. Cette idée seule, qui en justifie l'excellence, développée dans un parallèle suivi, convaincra pleinement de l'estime et de la vénération, qui leur sont dues.

Toutes les deux, la dévotion du saint Rosaire et celle du saint Scapulaire, ont pris naissance à-peu-près dans le même tems, et ont eu pour instituteurs des Patriarches et Chefs d'Ordres très-célèbres; des Saints, dont les lumières et la piété ont fait l'ornement de l'Eglise. Nous parlons, comme l'on voit, de S. Dominique et du bienheureux Simon-Stock, qui ont établi l'un, le saint Rosaire, et l'autre, le saint Scapulaire.

Toutes les deux, dès leur établissement, ont fait les plus rapides progrès. On les voit, depuis plus de cinq siècles, répandues dans tout le monde chrétien, confirmées par les Souverains Pontifes; enrichies de grâces et de privilèges; approuvées par les Evêques, dans leurs Diocèses; soutenues de leur autorité; publiées avec de magnifiques éloges, dans les Chaires évangéliques; embrassées avec zèle par le peuple fidèle, par

du S
une m
les cor
plus il
l'Etat
narqu
gnité,
ple à
tête, e
les ex
To
de le
prouv
Dieu
mond
tr'ell
porté
du c
phe,
les d
dus.
hom
le r
con
me
ble
im
et
ch

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. h

une multitude de Saints, dans toutes les conditions; par tout ce qu'il y a de plus illustre, et dans l'Eglise et dans l'Etat; par les Princes et par les Monarques, sans craindre d'avilir leur dignité, en donnant hautement cet exemple à leurs sujets; paraissant à leur tête, et même confondus avec eux dans les exercices publics de ces dévotions.

Toutes deux cependant, au milieu de leurs progrès merveilleux, ont éprouvé, comme toutes les œuvres de Dieu, de grandes contradictions. Le monde et l'enfer se sont déchaînés contre elles; mais elles ont toujours remporté sur eux la victoire, et sont sorties du combat avec les honneurs du triomphe. Le vice et l'impiété, qui ont osé les décrier, ont été humiliés et confondus. Tout ce qu'ont pu imaginer les hommes téméraires, qui ont employé le mensonge et la calomnie, et vomir contre elles les plus horribles blasphèmes, n'a servi qu'à montrer leur faiblesse et leur impuissance. *Ces bouches imprudentes ont été réduites au silence; et les ennemis de ces dévotions, en cherchant à les détruire et à les anéan-*

6 *Instructions sur les Dévotions*
tir, ont contribué, malgré eux, à en
rehausser l'éclat.

ARTICLE SECOND.

Les avantages et les fruits de ces Dévotions.

POUR juger des grands avantages que procurent ces dévotions, il suffit de considérer, qu'en les embrasant, on se met spécialement sous la protection de cette Auguste Vierge qui, en qualité de Mère de Dieu, est selon les Saints Docteurs, la dispensatrice de ses grâces. Quelle confiance (cette pensée un peu approfondie) ne doit-elle pas inspirer? Que de faits éclatans n'aurions-nous pas à joindre aux raisons solides qui en démontrent la vérité, si notre dessein n'était pas d'abrèger? Que nous aimerions à nous représenter cette multitude de bienfaits spirituels et temporels, que cette puissante Reine du Ciel a tant de fois procurés à ses fidèles associés qui se glorifient si justement d'être sous ses auspices! Maladies guéries, pertes réparées, malheurs prévenus, périls évités, maux terminés, tempêtes apaisées, fléaux détournés, in-

du
cendie
nemis
toires
et par
genres
volum
conten
Ma
l'ordre
rieurs
dévo
la grâ
la per
le ten
ment
raien
puisc
de le
mise
et de
pres
les
ces
d'en
plu
laci
le
lat

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 7

ns
, à en
ns.
antages
ons, il
nbras-
ous la
re qui,
selon
ice de
(cette
doit-
atans
isons
té, si
Que
cette
em-
du
èles
ent
ué-
ve-
m-
in-

cendies éteints, villes conservées, ennemis défaits, guerres terminées, victoires remportées : bienfaits généraux et particuliers, prodiges de tous les genres et de toutes les espèces, que des volumes entiers pourraient à peine contenir.

Mais tous ces prodiges opérés dans l'ordre de la nature, sont bien inférieurs à ceux que la profession de ces dévotions fait ressentir dans l'ordre de la grâce : la conversion des pécheurs, la persévérance des justes ; grâces pour le tems de la vie, grâces pour le moment de la mort. Pourquoi ne produiraient-elles pas ces effets précieux, puisqu'une de leurs principales fins, est de les demander à Dieu par l'entremise de celle qu'il ne saurait refuser, et de leur fournir tous les moyens propres à les obtenir ! Moyens sûrs, faciles et d'un usage journalier ; j'entends ces exercices, si capables d'éveiller et d'entretenir la fervêur. Quel secours plus efficace, contre la langueur, le relâchement où entraîne insensiblement le poids de la nature, que cette émulation qui règne entre tous les membres

8 *Instructions sur les Dévotions*

de ces saintes sociétés, pour s'animer mutuellement par l'édification de leurs exemples à la persévérance chrétienne, sans laquelle, hélas ! tout devient inutile, tout est perdu pour l'éternité ?

Quelle force, quel courage ne leur inspire pas la confiance envers Marie, pour triompher de tous les obstacles qui s'opposent à leur sanctification ; pour les soutenir contre leur propre faiblesse, contre le penchant et l'inclination au mal, contre les assauts des tentations, contre les charmes du monde, contre les ruses du Démon, contre tous les efforts des ennemis de leur salut ? A qui accordera-t-elle plus libéralement sa protection, ses faveurs, qu'à ceux qui, dévoués à son culte d'une manière plus spéciale, s'appliquent aussi plus soigneusement, chaque jour, à les mériter, en travaillant avec zèle à lui plaire.

Ces Associations, en effet, ne se bornent pas dans leurs pratiques, comme on le verra dans la suite, à une piété stérile. Leur caractère propre et spécial, est de porter les âmes à l'exercice des bonnes œuvres et des vertus chré-

du
tienne
modè
tracé
leur c
comp
à imi
détac
sa ch
a dor
les le
vrais
eux
nism
On
men
ons
te. C
appr
les p
van
reçu
cœu
arb
fidè
me
azi
fie

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 9

tiennes, à copier pour cela le digne modèle qu'elles leur proposent, à retracer dans leurs mœurs et dans toute leur conduite, la sainteté de cette incomparable Vierge qu'ils honorent ; à imiter sa pureté, son humilité, son détachement, sa patience, sa douceur, sa charité, toutes les vertus dont elle a donné de si grands exemples. Quelles leçons plus propres à former de vrais chrétiens, à faire revivre parmi eux le véritable esprit du Christianisme ?

On se tromperait donc grossièrement, si l'on ne jugeait de ces dévotions que selon leur simplicité apparente. C'est par leurs fruits qu'il faut en apprécier le mérite : elles ont chacune les propriétés de *cette semence* de l'Evangile, *la plus petite de toutes*, qui, reçue dans une bonne terre, dans un cœur bon et excellent, devient un grand arbre, (Math. XIII. 31.) où les vrais fidèles, en s'élevant dans le ciel, comme les oiseaux dans l'air, trouvent leur azile et leur appui. L'expérience justifie sensiblement cette vérité ; elle nous

10 *Instructions sur les Dévotions*

montre aussi que ceux qui font une exacte profession de ces dévotions, ne sont pas ordinairement ceux qui sont les moins vertueux, et dont la Religion reçoive moins d'honneur.

Il faut bien qu'elles produisent cet effet, puisque les avantages qu'elles offrent, dépendent de la fidélité à observer les pratiques qu'elles prescrivent, qui concourent toutes à cette fin. Sans cela, la profession en deviendrait inutile. Que serait-ce qu'un associé qui se glorifierait d'en porter le nom, sans en faire les œuvres? Quelle part pourrait-il avoir à la protection de Marie et au trésor commun des bonnes œuvres et des mérites, que grossissent chaque jour les fidèles associés? C'est encore un des grands avantages, que procurent ces saintes Confréries, qui ne tendent qu'à resserrer leurs membres par les liens de la Communion des Saints; à s'entr'aider les uns et les autres, par un concert unanime, tels qu'autrefois les premiers chrétiens, qui n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme; chacun d'eux peut regarder ce trésor commun, comme son bien propre; et en travail-

du S

lant p
il n'a p
tort à
mettra
d'accr
ces pi
compa
comm
eux le
térêts
augm
nent,
sidéra
une s
nous
vêque
tions
gner

No
sanct
enco
Si le
sont
de s
en f
leur
but
et la

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 11

lant pour l'avantage de tout le corps, il n'a point à craindre de se faire aucun tort à lui-même : au contraire, plus il mettra de son côté, plus il est assuré d'accroître ses avantages. Il en est de ces pieuses Sociétés, par une sorte de comparaison et à plusieurs égards, comme de celles qu'établissent entre eux *les enfans du siècle*, pour leurs intérêts temporels, où le gain et le profit augmentent à proportion, et deviennent, pour chacun, d'autant plus considérables, qu'il a fourni pour sa part une somme plus abondante. Et pour nous servir de la pensée du grand Evêque de Genève : dans ces Associations, il y a toujours beaucoup à gagner et jamais rien à perdre.

Non-seulement elles contribuent à la sanctification des vrais fidèles, mais encore à la conversion des pécheurs. Si les uns y sont admis, les autres n'en sont pas exclus. Dès qu'ils sont résolus de sortir de l'état du péché, elles leur en fournissent tous les moyens dans leurs saintes pratiques, qui n'ont pour but que le règlement de leurs mœurs et la réforme de leur conduite. Quelle

12 *Instructions sur les Dévotions*

ressource un pécheur, qui veut quitter le tombeau du péché, ne trouve-t-il pas dans les prières de cette multitude innombrable d'associés; dans les gémissemens et les larmes de tant d'âmes saintes, qui, comme autant de Marthes affligées, de Maries désolées, demandent instamment la résurrection de leur frère? Quel motif plus pressant, s'il diffère à rompre ses liens, que les reproches que lui fait sa conscience, de déshonorer la sainteté de la profession de serviteur et d'enfant de Marie, et que le désir qu'elle lui inspire de retourner à cette tendre Mère qui lui tend les bras et qui se présente à lui comme *le refuge des pécheurs* et leur puissante Avocate auprès de Dieu? Ne craindra-t-il pas de se rendre, par de nouvelles rechutes, entièrement indigne de ses bontés? Voudrait-il encore travailler à sa perte, tandis que cette *Mère de miséricorde* lui ménage tous les moyens d'opérer son salut? Son cœur fût-il le plus dur, le plus insensible, il faut qu'il s'amolisse et qu'il s'effraie à la vue du danger de son état, qu'il en sorte au plutôt, et qu'il tra-

du S

vaille à
sincère

Tel
duisen

et bien
qu'elle

gner le
dans l

peut
corder

fin qu

Quel
vie, et

Quell
fidèle

tant c

chaqu

trer s

péché
cette

son s

Et
ce co

qui n
bre.
en re
ter s

vaille à réparer ses désordres par une sincère pénitence.

Tels sont les heureux fruits que produisent ces dévotions, bien entendues et bien pratiquées; aucun des devoirs qu'elles imposent, qui ne tende à éloigner les âmes du péché, à les conserver dans la grâce, puisqu'autrement on ne peut jouir des privilèges qu'elles accordent. En un mot, elles n'ont d'autre fin que de conduire au salut éternel. Quel avantage, et pour le tems de la vie, et sur-tout à l'instant de la mort! Quelle confiance n'inspire pas à un fidèle Associé, le saint nom de Marie tant de fois invoqué; le souvenir de tant d'années passées à son service, ou, chaque jour, il l'a conjurée de se montrer sans cesse favorable à un pauvre pécheur, mais particulièrement, dans cette heure critique qui va décider de son sort pour l'éternité!

Et quelles ressources ne lui offre pas ce corps d'Associés toujours subsistant, qui n'oubliera pas qu'il en était membre. Outre les derniers suffrages qu'il en reçoit à ses funérailles, il peut compter sur toutes les bonnes œuvres de ses

14 Instructions sur les Dévotions

frères, de tous les Religieux et Religieuses de l'ordre d'où l'Association dépend; et, tandis qu'on ne pensera plus à lui en ce monde, ou qu'on ne songera qu'à profiter de ses dépouilles terrestres, sans inquiétude sur son sort éternel, sa mémoire vivra dans le souvenir de ses chers Associés, qui s'empres seront à lui ménager une prompte entrée *dans le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.*

Quels biens précieux! quels riches avantages! Ils sont d'autant plus dignes d'estime et de recherche, qu'on peut très-aisément y prendre part et se les approprier. En effet, ces saintes Associations subsistent sans aucun motif d'intérêt temporel; elles ouvrent aux plus pauvres les trésors de grâces qu'elles possèdent. Le léger tribut qu'on y paie chaque année, n'est point de l'essence de l'Association: ce n'est qu'une convention purement arbitraire, établie entre ceux des Associés qui veulent, de leur bon gré et de leur propre mouvement, contribuer à l'entretien du Service, et des Messes qu'ils désirent qu'on célèbre particulièrement

du S

à leur
après
on le
fond e
auxqu
est ins
fréries
pas m
les au
qu'eu
que n

Ils
q
chaq
vent
tions
Co
tre C
part
mêm
sont
liber
ses.
faut
effe

à leur intention, et pendant leur vie et après leur mort; convention, comme on le voit, qui ne touche nullement le fond et la substance de ces dévotions, auxquelles toute personne, dont le nom est inscrit sur les registres de ces Confréries et qui en suit les pratiques, n'est pas moins véritablement associé que les autres, et n'a pas moins de droit qu'eux aux grâces et aux privilèges, que nous allons exposer.

ARTICLE TROISIEME.

Privilèges de ces Dévotions.

Ils consistent dans les Indulgences que l'Eglise leur a accordées, et que chaque Associé peut gagner aussi souvent qu'il veut y apporter les dispositions requises à cet effet.

Ces Indulgences de l'une et de l'autre Confrérie, n'étant pas pour la plupart fixées aux mêmes jours, et aux mêmes exercices; laissent à ceux qui sont enrôlés dans toutes les deux, la liberté de multiplier par-là leurs richesses. Mais pour s'en assurer le gain, il faut en bien connaître la nature et les effets, ainsi que les conditions aux-

16 *Instructions sur les Dévotions*

quelles l'Eglise les accorde. Développons ces idées en peu de mots.

§. 1.—*Des Indulgences.*

L'Indulgence est la remise, non du péché, mais de la peine dûe au péché. Et pour entendre ceci, on doit savoir, qu'après que le péché est pardonné par la digne réception du Sacrement de pénitence, ou par la contrition parfaite avec le désir de recevoir ce Sacrement, dans le cas où il est impossible de le recevoir, il reste encore à satisfaire à la Justice divine, par les peines temporelles qu'il faut nécessairement souffrir dans cette vie ou dans l'autre: or, l'Eglise pleine de tendresse envers ses enfans, pour suppléer selon le pouvoir que lui a donné Jesus-Christ, à leur impuissance et à la faiblesse de leurs satisfactions, puise dans le trésor des mérites infinis de ce divin Sauveur, de quoi acquitter entièrement ou au moins diminuer le nombre de leurs dettes. Comme elle peut lier ou délier les pécheurs, selon leurs dispositions, par rapport à la coulpe du péché, elle exerce aussi sur eux cette même autorité,

du S.

par rap
relâcha
satisfac
leur re
ment e
qu'il le
le purg
nelles
avant
cette d
nière e
plénièr
prescri
péchés
jours,
tant de

Il fa
Indulg
fois ch
plénièr
des Sa
gner e

§. 2
aux C
Scapu

Les

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 17

par rapport à la peine du péché, en se relâchant quelquefois à leur égard, des satisfactions qu'elle leur impose, en leur remettant totalement, ou seulement en partie, les peines temporelles qu'il leur faudrait subir ici-bas, ou dans le purgatoire, au lieu des peines éternelles que méritaient leurs péchés, avant qu'ils fussent pardonnés. De-là cette dénomination d'*Indulgence plénière* et d'*Indulgence partielle* ou *non-plénière*, selon l'usage de l'Eglise qui prescrivait, pour l'expiation de certains péchés, certain nombre d'années, de jours, de quarantaines, c'est-à-dire autant de fois quarante jours de pénitence.

Il faut remarquer que cette dernière Indulgence peut se gagner plusieurs fois chaque jour; mais l'*Indulgence plénière*, étant attachée à la réception des Sacremens, on ne peut aussi la gagner qu'une seule fois le jour.

§. 2.—*Des Indulgences particulières aux Confréries du St. Rosaire et du St. Scapulaire.*

Les Confréries du Saint Rosaire et

18 *Instructions sur les Dévotions*

du saint Scapulaire, outre beaucoup d'Indulgences qui leur sont particulières, dont on parlera ci-après, ont quatre Indulgences plénières, toutes semblables : la première, qu'on peut gagner le jour qu'on y entre ; la seconde, le jour de la Fête principale ; la troisième, un Dimanche de chaque mois, et la quatrième, à l'article de la mort.

Il faut observer, que cette dernière Indulgence, appliquée selon la formule qu'on trouvera à la fin de ces Instructions, doit être regardée, non pas comme une absolution sacramentelle, telle que celle que l'on reçoit dans le Tribunal de la pénitence, mais seulement, ainsi que nous l'avons dit d'abord, comme une application de la rémission des peines que mérite encore le péché, quoiqu'il soit déjà entièrement pardonné quant à la coulpe, c'est-à-dire quant à l'injure qu'il avait faite à Dieu ; et quoique la tache, dont il avait souillé l'âme, ne subsiste plus. L'application de cette dernière Indulgence se fait par forme d'absolution, pour acquitter les dettes qui restent à payer à la Justice Divine, même après le pardon du pé-

du S.
ché. E
mêmes
au péché
tence,
Tell
qui no
dans ce
empres
sir tou
surtou
le peu
pier r
gueur
le gra
avons
Dieu,
être h
tisfais
en l'a
bles,
bas ?
qu'on
tre e
ger
des
tion
dédé
nou

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 19

ché. Elle opère, par proportion, les mêmes effets, à l'égard des peines dues au péché, que le Sacrement de Pénitence, par rapport au péché même.

Telle est la vertu des Indulgences, qui nous sont offertes si libéralement dans ces saintes Associations. Avec quel empressement ne devons-nous pas saisir toutes les occasions d'en profiter, surtout si nous considérons d'une part, le peu de zèle que nous avons pour expier nos péchés, la lâcheté et la langueur de nos pénitences; et de l'autre, le grand nombre de dettes que nous avons contractées envers la Justice de Dieu, et le petit nombre de jours, peut-être hélas! qui nous restent pour y satisfaire? Combien regretterions-nous, en l'autre vie, ces occasions si favorables, si nous les avons négligées ici-bas? Ah! si les rigoureux supplices qu'on y éprouve, étaient présents à notre esprit, ne dussions-nous ne les abrégier que de quelques jours, en profitant des secours que nous offrent ces dévotions, nous nous trouverions alors bien dédommagés des légères peines qu'ils nous auraient pu coûter.

20 *Instructions sur les Dévotions*

Ce que nous nous empresserions de faire pour nous-mêmes, la charité nous porterait aussi à le faire pour les autres, spécialement pour ceux qui, engagés autrefois avec nous au service de la Reine du ciel, méritent par-là, de notre part, des soins plus particuliers. C'est dans cette vue que l'Eglise permet aux Associés d'appliquer aux âmes des défunts, à leur choix, *par voie de suffrage*, les Indulgences, dont elle enrichit leurs Confréries : je veux dire, que, comme elle met entre les mains des vivans, un prix suffisant pour payer eux-mêmes leurs dettes, elle leur donne aussi la liberté d'offrir à Dieu avec elle, pour les défunts, ce même prix qu'il ne peut refuser d'accepter, puisqu'il est tiré du trésor surabondant des mérites de Jésus-Christ, de la très Ste. Vierge et de tous les Saints unis à ce divin Chef.

§. 3.—*Des Conditions requises pour gagner les Indulgences.*

Mais, à quelles conditions l'Eglise accorde-t-elle aux Associés le privilège des Indulgences, et en quel état doivent-ils être pour les gagner ?

du S.

1^o. I

grâce, p
péché r
décharg
qu'il m
tandis e
coupab
par con
nels.

2^o. I

nitens e
travail
à les e
res : ca
fruit d
de ce
zèle e
qu'on
repen
ou m
Justi

3^o

les S
pour
conf
ils l'a
paix
chré

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 21

1°. Il faut qu'ils soient en état de grâce, puisque l'Indulgence suppose le péché remis, et qu'on ne pourrait être déchargé de la punition temporelle qu'il mérite encore après le pardon, tandis que l'on en serait actuellement coupable aux yeux de Dieu, et digne par conséquent de ses châtimens éternels.

2°. Il faut qu'ils soient *vraiment pénitens et contrits* de leurs péchés ; qu'ils travaillent, chacun selon leurs forces, à les expier par les œuvres satisfactoi-res : car on ne tire plus ou moins de fruit des Indulgences, qu'à proportion de ce qu'on apporte plus ou moins de zèle et de ferveur pour les gagner ; qu'on a plus ou moins de douleur et de repentir de ses péchés ; qu'on fait plus ou moins d'efforts, pour satisfaire à la Justice de Dieu.

3°. Outre ces œuvres prescrites par les Souverains Pontifes, il faut encore, pour gagner l'Indulgence plénière, se confesser et communier, le jour auquel ils l'accordent ; prier, pour obtenir la paix et la concorde entre les Princes chrétiens, l'extirpation des Hérésies et

22 *Instructions sur les Dévotions*

l'exaltation de la sainte Eglise. Pour remplir cette condition, on peut réciter cinq fois le *Pater* et l'*Ave*, ou quelque autre prière, dans le désir d'obtenir ces trois grands biens. Il ne faut point s'inquiéter, si, dans la récitation de ces prières, ces trois objets ne reviennent pas distinctement à la mémoire ; il suffit absolument qu'on ait la volonté de prier pour les fins marquées dans les Bulles des Papes, et de vouloir ce qu'ils ont voulu en accordant l'Indulgence. Ils laissent aussi la liberté de se confesser la veille des Fêtes et des autres jours où l'on se propose de gagner les Indulgences et de communier dans telle Eglise que l'on voudra. Il convient mieux cependant de faire cette Communion, autant qu'on le pourra, dans celles où ces Confréries sont érigées.

§. 4.—*Que les Indulgences ne dispensent pas de faire pénitence.*

Il est aisé d'apercevoir, par l'exposé de ces trois conditions, que l'Eglise, dans la concession des Indulgences, loin de dispenser les Associés de

du S

l'oblig
œuvres
contra
sincéri
forts q
nous-n
ont fai
nitenc
toujou
bornés
ne voi
solvab
nous
tre fai
nous
et des
confié
de leu
de se
par l
qu'el

Rép

L

l'obligation de satisfaire à Dieu par les œuvres de pénitence, la suppose au contraire, en ne les accordant qu'à la sincérité de notre repentir et aux efforts que nous faisons, pour venger sur nous-mêmes, l'outrage que nos péchés ont fait à Dieu. Mais, comme nos pénitences et nos satisfactions ne peuvent toujours être que très-faibles et très-bornées, par rapport à sa Justice qui ne voit en nous que des débiteurs insolubles, l'Epouse de Jesus-christ, nous offre un ample supplément à notre faiblesse et à notre impuissance, en nous ouvrant le riche trésor des grâces et des mérites que son divin Epoux lui a confié, pour ceux de ses enfans qui font de leur côté, tout ce qu'ils peuvent afin de se rendre dignes de ses largesses, par leur fidélité à accomplir tout ce qu'elle leur prescrit.

ARTICLE QUATRIEME.

Réponses aux prétextes qu'on allègue contre ces
Dévotions.

L'Exposition simple et abrégée que nous venons de faire de ces deux

24 Instructions sur les Dévotions

dévotions, suffit pour en donner la plus haute idée, ainsi que pour leur concilier toute la vénération qu'elles méritent, et détruire tous les vains raisonnemens qu'on pourrait leur opposer. Mais comme nous sommes redevables à tous, et que nous devons être toujours prêts à répondre pour notre défense, à tous ceux qui nous demanderont raison de notre attachement pour elles, nous allons réfuter, en peu de mots, les prétextes dont plusieurs se servent pour les rejeter, ou au moins pour se dispenser de les embrasser. Les uns les regardent comme des nouveautés, des singularités qui attachent le simple peuple, qui l'entretiennent dans une aveugle confiance envers Marie, lui font oublier l'essentiel de la Religion et ce qu'ils doivent à la médiation de Jesus-Christ ; les autres craignent de contracter des obligations, dont l'omission les rendrait coupables, et de s'imposer un joug qu'ils ne pourraient porter. Pour peu qu'on approfondisse ces différens prétextes, on verra clairement qu'ils ont pour véritables causes, ou le respect humain, un orgueilleux mépris

du S.

pour la
Jesus-C
froide i
Mère, o
fondée,
pour le

§. 1.
nouvelle

Plus
metten
veauté
pratique
tie du c
enseig
cune si
le très-
de ces
pratique
grand
gent,
essent
de ce
railler
doive
pour
que

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 25

pour la piété; ou un faux zèle pour Jésus-Christ et sa Religion, et une froide indifférence pour le culte de sa Mère, ou une timidité scrupuleuse et mal fondée, ou la paresse et la négligence pour le salut. En voici les preuves.

§. 1.—*Ces dévotions ne sont point nouvelles ni singulières.*

Plus de cinq cents ans d'antiquité les mettent à l'abri du reproche de nouveauté; et si l'on considère que les pratiques qu'elles admettent, font partie du culte que la Religion a toujours enseigné, on ne trouvera en elles aucune singularité. Mais, si l'on compare le très-petit nombre des vrais Chrétiens, de ces fidèles observateurs des saintes pratiques de la Religion, avec le très-grand nombre de ceux qui les négligent, qui en méprisent même les plus essentiels devoirs; sans parler encore de ceux qui les décrient et qui s'en raillent: il est clair que les premiers doivent passer dans l'esprit de ceux-ci pour des êtres singuliers. C'est ainsi que les fidèles de l'Eglise naissante

26 *Instructions sur les Dévotions*

étaient, aux yeux du monde, un spectacle de singularité, quoiqu'ils n'eussent rien de singulier que la profession du Christianisme, qui les lui rendait odieux. Et encore aujourd'hui, où la vraie piété est si rare, où le déchet de la Religion se manifeste si visiblement de toutes parts ; un vrai Chrétien, qui en suit exactement toutes les pratiques, ne paraît-il pas, au milieu de cette défection générale, un homme extraordinaire ? Qu'on ne soit donc pas surpris si, par rapport aux dévotions dont nous parlons, le monde, toujours possédé du même esprit, exerce contr'elles, ses malignes censures ; si, toujours disposé à blâmer, à critiquer quiconque tient une conduite opposée à la sienne, il regarde avec un superbe dédain et accuse de singularité, ceux qui les pratiquent.

Mais cette singularité, où prend-elle sa source ? Qui en sont les premiers auteurs ? Sont-ce ces vertueux fidèles qui honorent la Religion par des pratiques qu'elle recommande, qu'elle autorise ; des pratiques, en elles-mêmes, si conformes à la simplicité de la Foi qui devrait être le partage de tous les

du S.

Chrétien
esprits s
nombre
blié ; qu
en tout
en se fa
de l'aba
essentie
avec un
qui s'y
qui fut
grands
vous d
PLICITÉ !

Car
Chrétien
nombr
leur m
profita
leur pr
on ne
Mais f
et gro
que le
ciation
renon
que l'
ceux

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 27

Chrétiens? Ne sont-ce pas plutôt ces esprits superbes et orgueilleux, dont le nombre est si prodigieusement multiplié; qui, accoutumés à se singulariser en tout, et jusques dans la Religion, en se faisant un honneur et un mérite de l'abandonner même dans les points essentiels, s'éloignent de ceux-ci, et, avec un mépris dédaigneux, font à ceux qui s'y attachent, le même reproche qui fut fait autrefois à l'un des plus grands Serviteurs de Dieu: Eh quoi! *vous demeurez encore dans votre simplicité!*

Car dans la supposition que tous les Chrétiens, ou du moins le plus grand nombre, dociles à la voix de l'Eglise leur mère, suivissent ses conseils, en profitant des moyens de salut qu'elle leur présente dans ces pieuses Sociétés; on ne verrait alors aucune singularité. Mais faudra-t-il, pour plaire au monde et grossir la foule de ses sectateurs, que les membres de ces saintes Associations se désunissent, se séparent, renoncent aux grâces et aux privilèges que l'Eglise leur accorde; et que tous ceux qui pourraient, comme eux et

avec eux, profiter de ces avantages, les fuient, les méprisent, les décrient, pour éviter de paraître singuliers? Quel homme, avec un reste de bon sens et de piété, hésiterait dans ce cas à prendre son parti? L'embarras, sur le choix, ne serait-il pas la plus étonnante singularité?

Ici donc, comme dans tous les faux jugemens que porte l'aveugle prévention, le vice reproché tombe, non pas sur les accusés, qui n'en sont nullement coupables, mais sur les accusateurs, qui en sont l'unique cause. Après tout, cette singularité prétendue, dont le monde voudrait faire un crime aux fidèles Serviteurs de Marie, sera toujours aux yeux d'une piété solide et éclairée, un sujet d'honneur et de gloire, propre à les animer de plus en plus, à joindre au culte de vénération, le culte d'imitation qu'ils doivent à cette Vierge incomparable, que l'Eglise appelle, par excellence, la Vierge singulière, *Virgo singularis*; non précisément, parce qu'elle a été comblée des plus illustres prérogatives et des plus glorieux privilèges, mais en-

du S

core pa
de sa v
larisée
res, de

§. 2
tique d
et ne d
vons a

No
notre
nous
Dieu.
média
plus s
ployc
Nous
Fils,
de p
tre, e
cessi
men
Assc
de n
et a
Fils
la fi
l'ex

core parce que, dans toute la conduite de sa vie, elle s'est distinguée et singularisée entre toutes les autres créatures, de la manière la plus parfaite.

§. 2.—*La confiance qu'inspire la pratique de ces dévotions, n'est point vaine et ne diminue rien de celle que nous devons avoir en Jésus-Christ.*

Nous savons que Jésus-Christ est notre Souverain Médiateur, par lequel nous pouvons avoir accès auprès de Dieu. Loin de faire aucun tort à sa médiation, c'est même pour en obtenir plus sûrement les effets, que nous employons auprès de lui celle de Marie. Nous allons au Père, par le Fils, et au Fils, par la Mère. L'un est Médiateur de puissance et de rédemption, et l'autre, est Médiatrice de grâce et d'intercession. En nous attachant singulièrement au service de Marie, dans ces Associations, nous n'avons en vue que de nous unir plus étroitement, par elle et avec elle, à Jésus-Christ son divin Fils, pour assurer notre salut. Telle est la fin que nous nous proposons dans l'exercice de nos dévotions. Les enten-

30 *Instructions sur les Dévotions*

dre autrement, ce serait une illusion si grossière, qu'un esprit dégagé de toute prévention, n'aura garde de nous l'imputer.

Il est vrai, qu'on peut se sauver, sans être enrôlé dans ces dévotions, mais non pas sans les grâces qu'elles procurent, sans les secours qu'elles fournissent, sans les moyens qu'elles prescrivent pour parvenir au salut ; qui consistent dans le fréquent usage de la prière, le recueillement intérieur, l'esprit de piété, la digne réception des Sacramens, l'exercice des bonnes œuvres, l'éloignement des vices et la pratique des vertus. Tels sont les motifs et les raisons qui fondent la juste confiance que nous avons en ces dévotions, et qui nous assurent la protection de la Mère de Dieu.

§. 3.—*L'idée de devoirs, d'obligations que l'on contracte en entrant dans ces Sociétés, n'a rien qui doive effrayer.*

Des engagements purement libres et volontaires de notre part, n'emportent jamais avec eux la rigueur de la loi et du précepte. Ils ne peuvent nous lier

du S
malgré
préten
rempli
ment,
cune n
pense
tholiqu
grand
lait si
sainte
timide
taient
rempl
disait
comm
pour
quent
mais
péché
multi
doit
tude,
ger s
que
ne p
cara
pab

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 31

malgré nous et au-delà de ce que nous prétendons. On peut manquer à les remplir, sans pécher, même véniellement, et par conséquent aussi sans aucune nécessité de s'en confesser. Ainsi pense l'Eglise et tous les Docteurs catholiques. C'est sur ce principe, que le grand Evêque de Genève, qui conseillait si fort au Fidèles, d'entrer dans ces saintes Associations, rassurait les âmes timides et scrupuleuses qui le consultaient, sur la crainte de manquer à en remplir les devoirs : *Ces pratiques, leur disait-il, sont plutôt recommandées que commandées ; il y a de grands avantages pour ceux qui les observent, que manquent de gagner ceux qui les négligent ; mais manquement tout-à-fait exempt de péché.* Cette décision, jointe à une multitude d'autres d'un si grand poids, doit bannir à cet égard toute inquiétude, tout scrupule et jusqu'au plus léger soupçon de défiance. Il n'y aurait que le mépris de ces pratiques, qu'on ne peut présumer dans des âmes de ce caractère, qui rendrait réellement coupable.

32 *Instructions sur les Dévotions*

§. 4. — *Les obligations attachées à ces Sociétés, ne sont point aussi onéreuses qu'on se l'imagine.*

Quant aux difficultés qu'on y envisage et qui les font trouver, dit-on, trop onéreuses, la seule inspection du détail que nous ferons de chacune en particulier, montrera qu'il y a dans ces plaintes plus d'exagération que de vérité et de sincérité. S'appliquer à des devoirs de Religion, aux œuvres de la piété chrétienne, assister aux exercices publics, aux Offices de ces Confréries, s'approcher des Sacremens, réciter chaque jour quelques prières pour mériter la protection de Marie et lui marquer son dévouement ; sont-ce là des difficultés pour quiconque désire s'avancer dans l'affaire de son salut ? Cet assujétissement purement volontaire, peut-il être regardé comme un joug onéreux, un fardeau accablant, un obstacle à remplir les devoirs de son état, puisqu'on peut s'acquitter de ces pratiques journalières partout et en tout tems ; qu'il n'est pas même nécessaire de faire ces prières à genoux ou dans un lieu

du S
retiré ;
ses oc
cueilli
élevés

Ces p
de tou
aux gr
aux pa
aux pe
condit
rempl
de leu
le mar
boure
son m
de sa
fians
et dan
Saint
sent
ces d

Qu
Saint
à en
à leu
ver p
au c

du S. Rosaire et du S. Scapulaire. 33

retiré; qu'on a la liberté jusques dans ses occupations ordinaires, de s'y recueillir, d'y tenir son esprit et son cœur élevés vers Dieu.

Ces pratiques sont en effet à la portée de tout le monde, également propres aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres, aux savans et aux simples, aux personnes de tout sexe et de toute condition. Chacun peut facilement les remplir: le père et la mère dans le sein de leur famille, l'artisan à son travail, le marchand dans son commerce, le laboureur à sa charrue, le religieux dans son monastère, le roi, même au milieu de sa cour. Ce sont les exemples édifiants qu'ont donnés, dans chaque siècle et dans tous les états, une multitude de Saints, qui, du haut de la gloire, déposent tous unanimement en faveur de ces dévotions.

Qu'on lise l'histoire de la vie de ces Saints, l'on verra combien leur fidélité à en remplir les exercices, a contribué à leur sainteté, et que, loin de les trouver pénibles et rebutans, ils en faisaient au contraire leur joie et leurs délices.

34 *Instructions sur la Dévotion*

Le témoignage qu'ils en rendent, fondé sur l'expérience qu'ils en ont faite, peut-il être rejeté?

CHAPITRE SECOND.

Après avoir considéré en général ce qui regarde les Dévotions du Saint Rosaire et du Saint Scapulaire, nous allons exposer plus particulièrement ce qu'elles sont en elles-mêmes, les caractères principaux qui les distinguent entr'elles, par rapport à leur essence, à leur objet, aux avantages et aux obligations qu'elles renferment.

LA DEVOTION DU S. ROSAIRE.

Section Première.

En quoi consiste cette Dévotion.

LA DÉVOTION DU SAINT ROSAIRE CONSISTE à honorer les principaux Mystères de la vie de JESUS-CHRIST et de sa Sainte Mère: elle nous met continuellement devant les yeux cet Hom-

me-Dieu
de notre
des bien

souffrir
propos
la pre
carné,
tant de
qui a t
tante d

Le S
bien d
l'esprit
l'Evan

C'est l
tiens;
sortes
comm
chacu
plus h
les pl

par u
les o
Foi

C'
dura
cessi
et c

me-Dieu, l'Auteur et le Consommateur de notre Foi, le Pontife de la Religion et des biens futurs, que ses travaux et ses souffrances nous ont mérités. Elle nous propose pour second objet, la Mère et la première Adoratrice du Verbe Incarné, qui, intimement unie à lui, eut tant de part à ces grands Mystères, et qui a tant concouru à l'œuvre importante de notre salut.

Le Saint Rosaire bien approfondi, bien connu, n'est en lui-même que l'esprit du Christianisme, un précis de l'Évangile, l'abrégé de la Religion. C'est la dévotion propre à tous les Chrétiens; c'est un livre ouvert à toutes sortes de personnes, aux plus simples comme aux plus parfaits. Dans ce livre, chacun peut apprendre à s'élever à la plus haute contemplation, à pratiquer les plus sublimes vertus, en méditant, par une méthode aussi sûre que facile, les objets les plus intéressans que la Foi nous propose.

C'est la dévotion de l'Église, qui, durant le cours de l'année, honore successivement les Mystères du Sauveur et ceux de son auguste Mère, afin de

36 *Instructions sur la Dévotion*

réveiller et d'entretenir dans les cœurs les sentimens de piété, dont ils doivent être continuellement pénétrés à la vue de tout ce qu'ils ont fait pour nous et de ce que nous devons encore attendre d'eux.

Elle a signalé, d'une manière éclatante, son attachement et son zèle pour cette dévotion, par l'établissement de cette Fête solennelle, qu'elle célèbre chaque année, pour remercier le Seigneur, des marques visibles de protection qu'il lui a accordées, surtout dans cette fameuse victoire qu'il fit remporter aux Chrétiens, par l'intercession de la très-Sainte Vierge, sur les Infidèles qui, malgré la supériorité de leurs forces, furent défaits dans le sanglant combat donné en 1571, le premier Dimanche d'Octobre, près du Golfe de Lépante. C'est à l'occasion de cette mémorable journée, qu'elle a depuis ajouté aux Litanies, ces paroles: *Auxilium Christianorum*, Secours des Chrétiens. Ainsi, le Saint Rosaire est comme une armure céleste qu'elle met entre les mains des Fidèles, pour résister aux attaques des ennemis de leur

salut.
Symbo
des vr
C'est
tifes, d
et des
les Ph
Borgi
Paul,
ces de
cieuse
Saint
si cél
Confr
les p
raison
Gran
entre
Boss
ce; l
ches
par l
ges.
IV,
Clér
d'he
mag
rieu

salut. Parmi les hérétiques, c'est le Symbole de la Catholicité, la marque des vrais enfans de l'Eglise.

C'est la dévotion des Souverains Pontifes, des Prélats, des Rois, des Princes et des plus grands Saints. Les Louis, les Philippes de Néri, les François de Borgia, les Thérèses, les Vincents de Paul, l'admettaient dans leurs exercices de piété, et s'en occupaient délicieusement. Saint Charles-Borromée, Saint François de Sales, ces Evêques si célèbres, étaient aggrégés à cette Confrérie, et en inspiraient fortement les pratiques à leurs peuples, pour les raisons qu'on a vues, (ch. 1. art. 2. p. 6.) Grand nombre d'autres illustres Prélats, entre lesquels on compte l'immortel Bossuet, la lumière du Clergé de France; le savant Huet, Evêque d'Avanches, l'ont approuvée et en ont relevé, par leur exemple, le prix et les avantages. Les Papes Jean XXII, Urbain IV, Adrien V, Sixte IV, Grégoire XIII, Clément VII, Clément XI, Benoît XIV, d'heureuse mémoire, l'ont honorée de magnifiques éloges, et décorée de glorieux privilèges. Les plus puissans Mo-

38 *Instructions sur la Dévotion*

narques, entr'autres. Louis le Grand, à l'exemple de Saint Louis, son aïeul, en faisait une profession publique aux yeux de ses sujets. Les hommes Apostoliques, les plus fameux Missionnaires, tels que le père le Meun, le père Yvan, recommandaient cette dévotion comme un moyen efficace pour bannir des âmes l'empire du démon et du péché, et y substituer le règne de Jésus-Christ et de sa Grâce. Quels fruits n'en retira pas Saint Dominique, dans ces missions du Languedoc, où il commença à enseigner cette méthode facile d'honorer les Mystères de ce Divin Sauveur et de sa bienheureuse Mère ! Par l'explication qu'il en fit aux hérétiques et aux pécheurs qui les *ignoraient* et les *blasphémaient*, il réussit à les détromper de leurs erreurs, à les tirer de leurs dérèglemens et à affermir les justes dans les sentiers de la vertu.

Aussi, quoi de plus propre à produire ces effets salutaires, que les prières dont le Saint Rosaire est composé ? C'est le *Pater*, appelé l'Oraison Dominicale ou Prière du Seigneur, parce que Jésus-Christ lui-même l'a dictée :

Prière
que de
tout c
pour l
mêmes
tems a
encore
géliqu
envoyé
la salu
tère de
adress
pour l
d'une
par l'a
pour r
en ven
de Dic
sont l
Saint
elles r
succè
récité
que n

Prière dont toutes les autres ne sont que des explications, et qui renferme tout ce que nous pouvons demander pour la gloire de Dieu, pour nous-mêmes et pour le prochain, pour le tems ainsi que pour l'éternité. C'est encore l'*Ave Maria*, ou Salutation Angélique, formée des paroles de l'Ange envoyé de Dieu à la Ste. Vierge, pour la saluer et lui annoncer le grand Mystère de l'Incarnation; de celle que lui adressa Ste. Elizabeth inspirée du Ciel, pour la féliciter de son bonheur; et d'une courte supplication, consacrée par l'autorité de l'Eglise universelle, pour réclamer sa puissante protection, en vertu de son auguste titre de Mère de Dieu. Ces prières si excellentes, qui sont le fondement de la dévotion du Saint Rosaire, en justifient la solidité; elles ne peuvent manquer d'assurer le succès de nos demandes, si elles sont récitées selon le véritable esprit, tel que nous le développerons bientôt.

Section Seconde.

Pratique du S. Rosaire, ou manière de le réciter.

CETTE pratique, comme toutes les autres pratiques de la Religion, peut être considérée, par rapport à ce qu'elle a d'extérieur et de spirituel ; c'est-à-dire selon la lettre et selon l'esprit. La lettre, c'est l'ordre et la distribution des prières vocales qu'on doit réciter ; l'esprit, c'est l'intention, la fin, le but qu'on se propose en les récitant.

§. 1.—*Manière de réciter le Saint Rosaire, considéré selon la lettre.*

Le Rosaire en entier, est composé de quinze dizaines, ou de trois Chapellets, (chacun de cinq dizaines,) pour honorer les quinze Mystères qui sont les objets de cette Dévotion ; (ce qui le distingue du Chapellet ordinaire, composé de six dizaines et de trois petits grains, pour honorer les soixante-trois années qu'on croit que la Sainte Vierge a vécu sur la terre.)

Après avoir fait le signe de la Croix,

on réci
françai
atin : C
profess
Mystèr
Pater,
mier gr
Je vous
trois pe
on ajo
soit au
ou Cor
qu'on
On
distingué
par un
récite
Je voi
petits
zaine,
soit au
te, soi
chaqu
des a
dévo
quinz
parti

On récite le Symbole des Apôtres, en français: *Je crois en Dieu, &c.*, ou en latin: *Credo in Deum, &c.* pour faire sa profession de foi sur les principaux Mystères de la Religion: ensuite un *Pater*, ou *Notre Père, &c.* sur le premier gros grain; et un *Ave, Maria, ou Je vous salue, Marie, &c.* sur chacun des trois petits grains qui suivent, auxquels on ajoute le v. *Gloria Patri, ou Gloire soit au Père, &c.* avec le R. *Sicut erat, ou Comme au commencement, &c.* tel qu'on le trouvera ci-dessous.

On commence la première dizaine destinée à honorer le premier Mystère, par un *Pater*, ou *Notre Père, &c.*, qu'on récite sur le gros grain, et dix *Ave, ou Je vous salue, &c.*, qu'on récite sur les petits grains; et, en finissant cette dizaine, on ajoute: *Gloria Patri, ou Gloire soit au Père, &c.* On continue de la sorte, soit en latin soit en français, à réciter chaque dizaine en l'honneur de chacun des autres Mystères que propose cette dévotion; et l'on récite, ou toutes les quinze dizaines de suite, ou en plusieurs parties, comme cinq à la fois, et même

42 Instructions sur la Dévotion

moins, ainsi qu'on le juge à propos. Au reste, cette méthode est très-commune, et nous ne l'exposons ici qu'en faveur des personnes qui pourraient l'ignorer.

Ce nombre de quinze dizaines, composé de quinze *Pater* en l'honneur des quinze Mystères du Saint Rosaire, contient cent cinquante *Ave, Maria*, qui répondent aux cent cinquante *Psalmes* qui entrent dans la composition des divins Offices. Ainsi le Saint Rosaire est pour les Fidèles, qui ont en tout sens moins de facilité, un excellent abrégé qui les met à portée de suivre sans peine, à certains égards, l'ordre de la prière publique. C'est pour cela que plusieurs Papes l'ont appelé *le Psautier de la Sainte Vierge*.

Mais à quoi bon, diront peut-être certains esprits, à qui tout déplaît en matière de dévotion, à quoi bon ce nombre fixé et déterminé des mêmes paroles? Pourquoi cette répétition ennuyeuse et rebutante? Il est aisé de leur montrer que cette répétition est pleinement autorisée et justifiée par l'exemple de Jésus-Christ qui, dans le jardin des Oliviers, ne se lassait pas de

faire
même
Que vo
tisseme
imiter
qu'à
longs
soin;
répéti
du Cie
gloire
Saint,
terre,
cemer
prière
in adj
usons
pas q
tentiv
qu'à
pour
nous
n'acc
ranc
qu'ar
M
zain
qu'a

faire continuellement à son Père la même Prière et dans les mêmes termes : *Que votre volonté soit faite ;* par l'avertissement qu'il nous a donné de ne pas imiter les Païens, qui ne songeaient qu'à faire dans leurs supplications de longs discours, variés et arrangés avec soin ; par le rapport marqué que cette répétition met entre le culte de l'Eglise du Ciel, qui ne cesse de chanter, à la gloire du Très-Haut : *Sanctus, Saint, Saint, &c.* et celui de l'Eglise de la terre, qui redit si souvent, au commencement, à la fin et dans le cours de ses prières : *Pater noster, Ave Maria, Deus in adjutorium, Gloria Patri, &c.* Si nous usons comme elle de redites, ce n'est pas que nous doutions de la bonté attentive de celui qui *entend* même jusqu'à la préparation de nos cœurs ; c'est pour lui témoigner le désir ardent que nous avons d'obtenir ses grâces, qu'il n'accorde d'ordinaire qu'à la persévérance, et, comme il nous l'enseigne, qu'après avoir *frappé plusieurs fois.*

Mais ce nombre fixe de quinze dizaines, de dix *Ave* en chaque dizaine, qu'a-t-il en lui-même de blamable ? Les

44 *Instructions sur la Dévotion*

bornes qu'on doit se prescrire dans la récitation de ses prières, n'obligent-elles pas aussi à se renfermer dans un certain nombre? Dieu lui-même n'a-t-il pas *fait tout avec poids, nombre et mesure?* Serait-il donc essentiel à la piété de n'avoir ni ordre, ni règle? L'Eglise n'a-t-elle pas aussi déterminé le nombre de ses Offices et de toutes les parties qui le composent? Ce n'est pas, au reste, qu'on s'imagine que ce nombre qui forme chaque dizaine, ou celui de toutes ensemble, ait quelque vertu particulière. On ne s'y attache que parce qu'il rappelle à l'esprit le nombre des Mystères qu'on honore, et qu'il le décharge, ainsi que les grains du Chapelet ou du Rosaire, de l'attention gênante de tenir, pour ainsi dire, compte des paroles que la bouche prononce. Cet exercice si facile, devient par là utile à tout le monde. Les personnes même incapables de lecture, peuvent s'en occuper saintement et prier des heures entières sans ennui et sans dégoût.

Par toutes ces raisons que nous ne faisons qu'indiquer, et que chacun peut

facilement
constat
dérer
a des
de no
précie
qui re
tion d
lide, c
d'une
diffère
Hâton
sons a
pratic
le syr
envis
tâcho

§.
Rosaire

Co
envoy
princ
Saint
est d
rer l
la vi
gust

facilement étendre et développer, il est constant que le Rosaire, à n'en considérer même que l'extérieur et la lettre, a des caractères qui le rendent digne de notre vénération. C'est une écorce précieuse qui annonce d'excellens fruits, qui renferme tout le suc et toute l'onction d'une piété vraiment tendre et solide, qui nous fera goûter les douceurs d'une *manne cachée*, appropriée à nos différens goûts et à nos divers besoins. Hâtons-nous de l'expérimenter : passons aux sentimens intérieurs, dont les pratiques extérieures et sensibles sont le symbole et le gage ; et après avoir envisagé le Saint Rosaire selon la lettre, tâchons d'en bien pénétrer l'esprit.

§. 2.—*Manière de réciter le Saint Rosaire, considéré selon l'esprit.*

Connaître Dieu et Jésus-Christ qu'il a envoyé, voilà la fin du Chrétien et le principal objet de cette dévotion. Le Saint Rosaire, comme nous l'avons dit, est destiné par son institution, à honorer les quinze principaux Mystères de la vie de Notre-Seigneur et de son Auguste Mère. Il se divise en trois parties,

46 *Instructions sur la Dévotion*

dont chacune renferme cinq de ces Mystères, qu'on appelle vulgairement : *Mystères joyeux, Mystères douloureux, Mystères glorieux*, qui sont sous ces trois rapports, de concert avec la très-Sainte Vierge, le sacrifice que Jésus-Christ a offert pour la gloire de son Père et pour la Rédemption des hommes. Dans les Mystères de la première partie, l'on se réjouit, comme elle, à la vue des préparatifs consolans de ce grand sacrifice ; ou l'on est percé d'un glaive de douleur, en méditant dans les Mystères de la seconde partie, les douloureuses circonstances qui l'ont accompagné ; ou bien l'on contemple dans ceux de la troisième partie, le triomphe et la gloire qui en sont les fruits immortels.

Ainsi le Saint Rosaire nous met comme entre les mains *le don de Dieu* par excellence, celui qui renferme tous les autres, Jésus-Christ par lequel et avec lequel il nous a donné tout, en qui sont renfermés tous les trésors de la sagesse et de la science. C'est le livre ouvert à tous les Chrétiens, où chacun d'eux peut puiser la connaissance de cette cha-

rité s
passé
toutes
et de
faite
le P
Fils ;
autre
était
grand
nit de
dir, u
et de
d'eux
les re
lide,
couv
incar
qu'il
les r
plus
avec
qu'o
en fo
con
Le p
méd
sive

rité sans bornes à notre égard, qui sur-
passe toute connaissance et remplit de
toutes les richesses ; des fruits de grâce
et de bénédictions que procure la par-
faite intelligence de ce *Mystère de Dieu*
le Père et de Jésus-Christ, son divin
Fils ; avantage au prix duquel tous les
autres étaient vils et méprisables : tout
était même une perte au jugement du
grand Apôtre. Le Saint Rosaire four-
nit donc, à quiconque veut l'approfon-
dir, une source intarissable de lumières
et de sentimens, qui se présentent
d'eux-mêmes à l'esprit et au cœur, qui
les remplissent d'un contentement so-
lide, d'une joie délicieuse, en leur dé-
couvrant, dans la personne du Verbe
incarné, une foule de qualités aimables
qu'il a daigné prendre pour nous ; et
les rapports les plus augustes et les
plus touchans qu'il veut bien avoir
avec nous. A mesure qu'on les pénètre,
qu'on les contemple, on avance de foi
en foi, de clarté en clarté dans la sublime
connaissance de ces divins *Mystères*.
Le feu de l'amour sacré s'allume en les
méditant. Le spectacle de son exces-
sive charité envers nous, réveille la nôtre

48 *Instructions sur la Dévotion*

à son égard : on s'attendrit à la vue de tout ce qu'un Dieu a bien voulu faire et souffrir pour nous. On se pénètre de reconnaissance pour ses bontés ; on se confond d'y avoir si mal répondu, d'avoir si peu profité de ses grâces ; on prend la résolution d'y être fidèle. On conçoit ce que c'est que le salut, lorsqu'on envisage ainsi de près ses travaux et ses souffrances qui nous l'ont mérité ; ce que c'est que le péché, en considérant tout ce qu'il lui a coûté pour l'expier ; et l'on déteste ce monstre abominable, on le craint, on le fuit, l'on se porte généreusement à en détruire en soi les œuvres, à en extirper jusqu'aux moindres restes et à satisfaire par toutes les voies possibles à la Justice Divine. A la vue des glorieux triomphes de cet Homme-Dieu, on s'anime à le suivre et à travailler pour s'assurer la possession de ce bonheur ineffable qu'il nous a préparé dans le Ciel, où il est entré comme notre souverain Médiateur, et où Marie, notre puissante Avocate auprès de lui, s'intéresse tant, pour ceux qui imitent les vertus que renferment ces grands Mystères.

Ce
l'on v
rir no
nos m
des ve
courir
salut,
pose
exemp
faits m
nous r
riter p
tre un
naissa
rellem
honore
prend
exprin
quelq
qui ra
Saint

§ 3
le Sai

Ce
intéri
sentir

Ce n'est pas précisément, comme l'on voit, pour exercer notre foi et nourrir notre piété, mais encore pour régler nos mœurs, et nous porter à la pratique des vertus, qui doivent également concourir à l'œuvre importante de notre salut, que le Saint Rosaire nous propose dans ces différens Mystères, les exemples de Jésus et de Marie, ces parfaits modèles de sainteté. C'est pour nous remplir de leurs sentimens, et mériter par notre fidélité à les imiter, d'être un jour glorifiés avec eux. La connaissance et l'amour conduisent naturellement à l'imitation des objets qu'on honore : à force de les étudier, on en prend insensiblement le caractère ; on exprime chaque jour dans sa conduite quelque nouveau trait de ressemblance qui rapproche d'eux : tel est l'esprit du Saint Rosaire.

§ 3.—*Méthode pour réciter avec fruit le Saint Rosaire.*

Cette méthode consiste à s'occuper intérieurement des réflexions et des sentimens qui doivent accompagner les

prières qu'on récite pour honorer chaque Mystère, et demander la pratique d'une vertu qui y éclate principalement, et dont il nous offre les motifs et le modèle. Dans la distribution des trois parties, ou Chapelets qui composent le Saint Rosaire, nous avons suivi un dessein, un plan très-connu, où après l'annonce du sujet de chaque Mystère, on indique à la tête de chaque prière qui le suit, la vertu qui doit en être le fruit. Mais comme ces prières, pour la plupart, s'écartent trop de leur objet principal, il a fallu les retoucher, ou plutôt les refondre presque entièrement, afin de les rapporter à leur unique but, et d'éviter par-là de partager l'attention qui doit se fixer toute entière sur le sujet qu'on médite.

C'est donc uniquement pour l'aider, et non pour la gêner par une contention toujours déplacée, que l'on propose ici cette méthode. Où se trouve l'Esprit de Dieu, là doit aussi régner la sainte liberté, qui fait le caractère de ses vrais enfans. Si cet esprit de grâce et de prière répandu sur nous, nous porte, pendant tout le tems que nous consa-

crons à
à nous
seul m
particu
d'une v
saire ;
sur cet
de fois

Outr
quelles
pose en
cupe de
et de l'
la prem
pelet p
et la pe
pour le
troisièm
du Pur
tendent
charité
peuvent
mander
mêmes
notre t
tuation
sions, q
nous n

rons à la récitation du Saint Rosaire, à nous occuper de la méditation d'un seul mystère, qui nous touchera plus particulièrement, ou de la demande d'une vertu qui nous sera plus nécessaire; suivons l'attrait; arrêtons-nous sur cet objet aussi long-tems, et autant de fois que nous le désirerons.

Outre les fins particulières pour lesquelles on peut le réciter, on s'en propose encore de générales. On s'y occupe des besoins de l'Eglise Militante et de l'Eglise Souffrante, en appliquant la première partie, ou le premier Cha-pelet pour la conversion des pécheurs et la persévérance des Justes; le second pour les agonisans et les affligés; le troisième pour le soulagement des âmes du Purgatoire. Ces applications qui ne tendent qu'à resserrer les nœuds de la charité entre nos frères et nous, ne peuvent nous priver des effets des demandes que nous formons pour nous-mêmes: nous éprouverons un jour à notre tour, dans quelque une de ces situations critiques, sans que nous y pensions, que ce n'aura pas été en vain que nous nous serons intéressés pour eux.

52 *Instructions sur la Dévotion*

On peut réciter le Saint Rosaire en commun ; et on en récite ainsi publiquement une partie, ou un Chapelet, dans plusieurs Paroisses, surtout les premiers Dimanches du mois. Depuis le commencement de l'Avent, jusqu'au Dimanche de la Septuagésime, on médite les Mystères joyeux ; depuis ce Dimanche jusqu'à Pâques, les Mystères douloureux ; depuis Pâques jusqu'à l'Avent, les Mystères glorieux. Une personne dit à haute voix : *Je crois en Dieu, ou Credo in Deum, &c.* et toute l'assemblée reprend à ces paroles, *Je crois au Saint Esprit, ou Credo in Spiritum, &c.* et achève le Symbole. On partage de la sorte l'Oraison Dominicale, à ces mots : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain, ou Panem nostrum, &c.* et la Salutation Angélique, à ceux-ci : *Sainte Marie, Mère de Dieu, ou Sancta Maria, Mater Dei, &c.* et avant de commencer chaque dizaine, la même personne lit, comme ci-après, le sujet du Mystère et la Prière qui le suit.

Nous ne parlons point ici du Rosaire perpétuel, qui consiste à choisir dans l'année une heure qu'on emploie à le

récite
mystè
quinz
honor
nir qu
ques,
fiante
peut
point
Rosa
thode
loppo
Po
le Sa
frir
prop
le Sy
grain
dre
trois
hond
lesq
socié
ajou
soit
R. C
et tu
Ains

reciter entièrement, à méditer sur les mystères, ni de la communion pendant quinze samedis, ou autres jours, pour honorer les quinze Mystères, et obtenir quelque grâce spéciale. Ces pratiques, quoique très-saintes et sanctifiantes en elles-mêmes, et que chacun peut suivre selon son attrait, ne sont point essentielles à la dévotion du Saint Rosaire, et supposent toujours la méthode que nous exposons ici. Développons-en toute l'utilité.

Pour réciter dévotement et avec fruit le Saint Rosaire, on commence par offrir à Dieu l'intention qu'on doit s'y proposer. On dit ensuite sur la Croix le Symbole des Apôtres; sur le premier grain, l'Oraison Dominicale, pour rendre hommage à l'adorable Trinité, et trois fois la Salutation Angélique, pour honorer les admirables rapports par lesquels la très-Sainte Vierge a été associée aux trois Personnes divines. On ajoute à ces trois Salutations le v. *Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit.* R. *Comme au commencement, à présent et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.* ou en latin, v. *Gloria Patri,*

54 *Instructions sur la Dévotion*

& Filio, & Spiritui Sancto. R. Sicut erat in principio, & nunc, & semper, & in sæcula sæculorum. Amen. Ce v. se dit à la fin de chaque dizaine.

A Rome, on y joint celui-ci: v. *Que les Noms de Jésus et de Marie soient loués. R. Maintenant et dans l'éternité.* — Et il y a cent jours d'Indulgences accordés, pour chaque fois qu'on prononce ce dernier Verset.

On lit le sujet du Mystère qu'on veut méditer, pour en prendre l'esprit, et la prière qui suit, pour obtenir la pratique de la principale vertu qu'il représente. On peut, pendant la récitation de chaque dizaine, s'en rappeler fréquemment le souvenir, par une courte addition insérée à la Salutation Angélique, en la manière suivante :

Au premier Chapelet.

Après ces paroles: *Béni soit le fruit de vos entrailles,* — ajoutez,

A la 1^{re}. Dizaine :
Jésus, que vous avez conçu, en vous disant la Servante du Seigneur, et qui

nous
Mè

Jésus,
tiez d
en v
Eliza

Jésus
de v
étab

Jésus
vez
Ten
votr
et q

Jésus
sou
vou
dan
qui

nous donne l'Humilité.—*Ste. Marie, Mère de Dieu, &c.*

A la 2e. Dizaine :

Jésus, que vous portiez dans votre sein, nous donne la Charité envers le prochain.
Elizabeth, et qui

A la 3e. Dizaine :

Jésus, qui est né de vous, nous donne le Détachement des biens de la terre.

A la 4e. Dizaine :

Jésus, que vous avez présenté au Temple le jour de votre Purification, nous donne la Pureté.

A la 5e. Dizaine :

Jésus, qui vous a été soumis, lorsque vous l'avez trouvé dans le Temple, et qui nous donne la vertu d'Obéissance.

Au second Chapelet.

Après ces paroles: *Béni soit le fruit de vos entrailles,—ajoutez,*

A la 1^{ère}. Dizaine :

Jésus, qui dans son nous donne
agonie, causée par la Résignation.
la vue de nos pé- *Ste. Marie, Mère*
chés, s'est confor- *de Dieu, &c.*
mé à la volonté de
son Père, et qui

A la 2^e. Dizaine :

Jésus, qui a été nous donne
flagellé, et qui la Patience.

A la 3^e. Dizaine :

Jésus, qui a été cou- nous donne
ronné d'épines, et l'Amour du mé-
qui pris.

A la 4^e. Dizaine :

Jésus, qui a porté nous donne
sa Croix au Cal- la Force et le
vaire, et qui Courage dans
nos peines.

A la 5^e. Dizaine :

Jésus, qui a été cruci- nous donne
fié, priant pour ses l'Amour des en-
bourreaux, et qui nemis.

A
Après

Jésus,
susci

Jésus,
au C

Jésus
le Sa
qui

Jésus
élev
qui

Jésus
cou
du

Au troisième Chapelet.

Après ces paroles: *Béni soit le fruit de vos entrailles,—ajoutez,*

A la 1^{re}. Dizaine :

Jésus, qui est res- nous donne
suscité, et qui une Foi vive. *Ste.*
Marie, &c.

A la 2^e. Dizaine :

Jésus, qui est monté nous donne
au Ciel, et qui une ferme Espé-
rance.

A la 3^e. Dizaine :

Jésus qui a envoyé nous donne
le Saint-Esprit, et un Zèle ardent.
qui

A la 4^e. Dizaine :

Jésus, qui vous a nous donne
élevée au Ciel, et une Piété tendre
qui envers vous.

A la 5^e. Dizaine :

Jésus, qui vous a nous donne
couronnée Reine la Persévérance.
du Ciel, et qui

PRIERES

Qu'on peut dire avant et après la récitation du Saint Rosaire.

Avant la récitation du Saint Rosaire.

Nous vous offrons, Seigneur, le St. Rosaire que nous allons réciter, en union des prières que Jésus-Christ, votre cher Fils et sa Sainte Mère, vous ont faites, et que tous les fidèles associés à cette dévotion vous font encore sur la terre pour honorer les grands Mystères de notre salut : daignez éclairer nos esprits, toucher nos cœurs, nous inspirer un ardent désir de pratiquer les vertus qu'ils renferment, et nous accorder par eux tous les secours dont nous avons besoin.

(On peut ici demander quelque grâce particulière.)

Nous vous l'offrons aussi (*Si c'est la première Partie.*) pour la conversion des pécheurs et la persévérance des Justes ; (*Si c'est la Seconde.*) pour les agonisants et les affligés ; (*Si c'est la troisième.*) pour le soulagement des âmes du Purgatoire.

Faisons notre profession de foi par la récitation du Symbole : *Je crois en Dieu,*

ou Cr
Très-S
son Do
noster,
qualité
Mère
Saint-
fois :
Maria

Après

Ou
nel pa
honor
bienh
nous l
le so
elle, a
les gr
nent
parfa
vos c
ici-ba
pense
Si on
ces pri
&c. On

du Saint Rosaire.

59

ou *Credo in Deum*, &c. Adorons la Très-Sainte Trinité en récitant l'Oraison Dominicale: *Notre Père*, ou *Pater noster*, &c. Saluons la Sainte Vierge en qualité de Fille du Père Eternel, de Mère du Fils de Dieu, d'Épouse du Saint-Esprit. Pour cela disons trois fois: *Je vous salue Marie*, ou *Ave, Maria*, &c.

Après la récitation du Saint Rosaire, ou du Chapelet.

O DIEU Tout-Puissant, dont le Fils unique nous a mérité le salut éternel par les Mystères de sa vie que nous honorons dans le Saint Rosaire de la bienheureuse Vierge, sa Mère; faites-nous la grâce d'en conserver sans cesse le souvenir, en les méditant comme elle, au fond de notre cœur; d'imiter les grands exemples que nous y donnent Jésus et Marie, ces modèles si parfaits, pour nous rendre dignes de vos complaisances et de vos faveurs ici-bas, et de votre éternelle récompense dans le Ciel. Ainsi soit-il.

Si on le récite seul en son particulier, on peut mettre ces prières au singulier, en disant: *faites-moi la grâce*, &c. On peut faire de même aux autres formule suivantes.



PREMIERE PARTIE

DU SAINT ROSAIRE.

MYSTERES JOYEUX.

PREMIER MYSTERE.

L'Annonciation et l'Incarnation du
Fils de Dieu.

Demandons la vertu d'humilité.

UN Dieu s'anéantit, en prenant la forme d'un esclave, pour réparer la gloire du Très-Haut, outragée par l'orgueil, source de tous les péchés des hommes, qu'il vient expier : la Sainte Vierge, quoique comblée de grâces, et choisie du Seigneur pour être sa mère, fait profession d'être son humble servante. O prodigieux abaissement du Fils ! ô profonde humilité de la Mère ! serais-je encore superbe, rempli de vanité et d'estime pour moi-même ! Apprenez-moi à m'humilier sans cesse à la vue de ma misère et de mon néant.

Notre Père, ou Pater Noster, &c. et dix fois : Je vous salue, Marie, ou Ave,

Marie
ou G
et ain

Dem

LE
leur d
ignor
qui l'
dilige
visite
beth
Divin
cœur
avez
si jus
mes,
com
faits
cesse
à ma
je m
par
exer

TIE
Maria, &c. ensuite, Gloire soit au Père,
ou Gloria Patri, &c. ci-devant pag. 53.
et ainsi à la fin de chaque dizaine.

II. MYSTERE.

X.
La Visitation.

Demandons la charité envers le Prochain.

ion du
ilité.
nant la
réparer
gée par
hés des
Sainte
âces, et
a mère,
ble ser-
ent du
Mère!
pli de
même!
s cesse
néant.
&c. et
u Ave,
LE Verbe incarné n'attend point qu'il soit visité parmi les hommes pour leur communiquer ses dons ; la Grâce ignore les longs retardemens. Marie qui l'a conçu dans son sein, le porte en diligence chez Zacharie. Dans cette visite, Jean-Baptiste et sa mère Elizabeth sont remplis du Saint-Esprit. Divin Jésus, venez ainsi embrâser mon cœur de cette ardente charité que vous avez apportée sur la terre. O Vierge, si justement bénie entre toutes les femmes, puisque par vous, votre Fils a commencé à répandre sur nous ses bienfaits ; faites que je les éprouve sans cesse, que je m'empresse, comme vous, à marcher au secours du prochain ; que je m'applique à le servir, et à l'édifier par de pieux entretiens et de bons exemples.

III. MYSTÈRE.

La Naissance du Sauveur.

Demandons le détachement des biens de ce monde.

JESUS naissant dans une étable, condamne notre attachement aux biens sensibles de la vie présente; et nous apprend à mépriser les honneurs, par l'état humiliant où il se réduit; les richesses, par son extrême pauvreté; les plaisirs, par les souffrances qu'il endure. C'est à ces marques, ô Jésus! que vous voulez être reconnu pour mon Sauveur: inspirez-moi une sainte horreur pour tout ce que le monde estime et recherche. Divine Mère, qui, pénétrée des mêmes sentimens que votre cher Fils, avez toujours vécu dans le détachement le plus universel, obtenez-moi, pour l'imiter, comme son fidèle Disciple, et parvenir au salut, de renoncer à mes sens, à mes passions et aux vains désirs du siècle.

La Pré
la P

LA V
La ca
s'offre
les ma
plus pu
exemp
les fem
purifie
cérém
fondue
pécheu
m'app
assez p
Dieu d
dans m
pureté
me pur
sans ce
de mo
ser les
jesté,
offre,
ment

IV. MYSTERE.

La Présentation de J. C. au Temple, et
la Purification de la Ste. Vierge.

Demandons la pureté.

LA Victime pure et sans tache, seule capable de satisfaire pour nous, s'offre au Très-Haut à notre place par les mains d'une Vierge qui, devenue plus pure, en devenant sa Mère, était exempte de la Loi qui obligeait toutes les femmes à venir au temple pour se purifier. Elle ne rougit pas, dans la cérémonie de cette Loi, de se voir confondue avec son Divin Fils parmi les pécheurs. O Jésus! ô Marie! vous m'apprenez qu'on ne peut être jamais assez pur pour oser paraître devant le Dieu de toute Sainteté. Imprimez donc dans mon âme l'amour de la parfaite pureté; que je n'aie jamais honte de me purifier de mes fautes; que je veille sans cesse sur moi-même pour éloigner de mon cœur tout ce qui pourrait blesser les regards de la Souveraine Majesté, et lui faire de ce cœur que je lui offre, un temple qui lui soit entièrement consacré.

V. MYSTÈRE.

Le Recouvrement de Jésus au Temple.

Demandons l'obéissance.

Jésus, conduit tous les ans à Jérusalem, par Marie et Joseph, s'y arrête, sans qu'ils s'en apperçoivent. Après l'avoir cherché pendant trois jours, ils le retrouvent enfin, dans le temple au milieu des Docteurs. Il revient avec eux à Nazareth, où il ne cesse de leur être soumis. Combien de fois vous ai-je perdu, ô mon aimable Jésus ! en perdant votre grâce et votre amour, par mes désobéissances et mes révoltes ! Quelle multitude d'infidélités n'ai-je point à me reprocher ? Que de résistances à vos divines inspirations, que d'opposition à vos saintes volontés, qui m'exposent au danger de vous éloigner et de vous refroidir à mon égard ? Ah ! préservez-moi de ce malheur. Et vous, ô tendre Mère, qui ressentîtes tant de joie d'avoir recouvré ce cher Objet, que vous aviez perdu sans votre faute ; faites, qu'après l'avoir cherché et retrouvé par une sincère pénitence,

je ne m
ma fidél
ceux qu
Si, l'o
Dieu to

SE

MYS

L'Age

Dema

LE

sa
duit à
de tout
la vue
souffri
monde

ob ain

je ne m'occupe plus qu'à lui plaire par ma fidélité, à lui obéir en tout et à tous ceux qui le représentent.

Si l'on finit ici, on dit l'Oraison: O Dieu tout-puissant, ci-dessus, pag. 59.

SECONDE PARTIE

DU SAINT ROSAIRE.

MYSTERES DOULOUREUX.

PREMIER MYSTERE.

L'Agonie de Jésus au Jardin des Oliviers.

Demandons la résignation à la volonté de Dieu.

LE Sauveur, accablé de tristesse, saisi de crainte et de frayeur, réduit à une cruelle agonie, qui fait sortir de tout son corps une sueur de sang à la vue des affreux tourmens qu'il va souffrir pour expier tous les crimes du monde qui se présentent en foule à son

esprit, se soumet aux ordres rigoureux de son Père. O mon Sauveur, pénétrez-moi de cette vive douleur, que vous ont causée mes péchés; que je les pleure, comme vous, avec des larmes de sang! Qu'au moins pour les réparer, j'accepte avec une entière soumission, malgré les répugnances de la nature, toutes les épreuves, toutes les peines qu'il vous plaira de m'envoyer; que votre volonté s'accomplisse et non pas la mienne. O mère de douleur, qui vous êtes si parfaitement conformée aux desseins de Dieu, sur votre cher Fils dans tout le cours de sa passion; obtenez-moi par la vertu de sa douloureuse agonie, cette parfaite résignation à tout ce que la Justice divine voudra me faire éprouver de pénible et d'affligeant.

II. MYSTÈRE.

La Flagellation.

Demandons la patience.

QUEL spectacle aussi touchant que cruel! le Sauveur se laisse attacher à une colonne, déchirer de fouets, couvrir de plaies! Il reçoit sur sa chair sacrée tous les coups que je méritais de

porter
tés. Il
indign
des plu
Divin
ces ma
vert de
gardez
bien
mes m
les oc
licates
blessé
avez
cruaut
contre
nez-m
dans

De

L
E
au ra
leries
visibl
me r

porter éternellement pour mes iniquités. Il souffre sans se plaindre les plus indignes traitemens, et moi je me plains des plus petites peines. Oui, c'est moi, Divin Agneau, qui ai armé contre vous ces mains barbares qui vous ont couvert de sang et de blessures: et vous gardez le silence! adorable silence! bien capable d'étouffer mes plaintes, mes murmures, mes ressentimens dans les occasions si fréquentes où ma délicatesse et ma sensibilité se croient blessées. Vierge pleine de douceur, qui avez si vivement senti toutes les cruautés qu'ont exercées les bourreaux contre cette innocente Victime, obtenez-moi la patience dans les maux et dans toutes les adversités.

III. MYSTERE.

Le Couronnement d'Epines.

Demandons l'amour des mépris.

LE Roi de gloire est couronné d'épines, revêtu d'un manteau, mis au rang des scélérats, exposé aux railleries et aux insultes des méchans. C'est visiblement l'homme de douleur, l'homme rassasié d'opprobres, annoncé par

les Prophètes. O Roi immortel des siècles, je vous adore sous cet appareil qui vous déshonore aux yeux des hommes, et par lequel vous réparez mon orgueil, mon ambition, la vanité de mes pensées, l'estime présomptueuse de moi-même, la recherche des préséances et des distinctions, en devenant vous-même moins semblable à un homme qu'à un vil ver de terre. Apprenez-moi par votre exemple à préférer d'être mis au dernier rang, à faire mes délices des outrages et des affronts qui me sont si justement dûs pour tant de crimes qui m'ont rendu si difforme à vos yeux. Vierge sainte, qui avez partagé les ignominies de cet Homme-Dieu, demandez-lui pour moi l'amour du mépris et des humiliations.

IV. MYSTÈRE.

Le Portement de la Croix.

Demandons la force et le courage dans nos peines.

LE Sauveur épuisé par tout le sang qu'il avait répandu, marche, ou plutôt se traîne au Calvaire, chargé du pesant fardeau de la croix, de toutes

les ini-
poids
ô Jés-
Dieu.
toute
mes t-
geuse
croix
mises
appare-
mes p-
vous n-
Discip-
ham, c-
tre ch-
de vos
pour n-
de ce
tienne
lève
ture.

D

A

les iniquités du monde. Cet énorme poids eut écrasé tout autre que vous, ô Jésus! qui êtes la force même de Dieu. Daignez me revêtir de cette force toute divine dans mes souffrances et mes tribulations; que je porte courageusement après vous et avec vous la croix que mes péchés ont formée et mise sur vos épaules; que votre faiblesse apparente me fortifie, qu'elle affermissé mes pas dans la route du Calvaire, où vous m'appellez avec tous vos fidèles Disciples. O Marie, digne fille d'Abraham, qui conduisiez sur la montagne votre cher Isaac, prête à l'immoler même de vos propres mains, si Dieu l'eût exigé pour mon salut, aidez-moi à me remplir de cette force généreuse qui me soutienne au milieu de mes peines, et m'élève au-dessus des faiblesses de la nature.

V. MYSTÈRE.

Le Crucifiement.

Demandons l'amour des ennemis.

A PRES une multitude de tourmens affreux, l'Agneau de Dieu s'offre

lui-même au Sacrifice, s'étend sur l'autel de la croix. On lui perce les pieds et les mains avec de gros clous, on les enfonce à coups redoublés; le sang coule à grands flots de ses plaies. Il n'ouvre la bouche que pour prier et demander grâce en faveur de ses bourreaux. O charité excessive d'un Dieu! faites expirer dans mon cœur tout sentiment d'aigreur et d'inimitié contre mes frères; affermissiez-moi dans la résolution que je prends de les aimer, de pardonner à mes ennemis, de prier pour eux. Mère de douleur! qui m'avez enfanté sur le Calvaire à côté de l'Autel où le fruit de vos entrailles s'est immolé pour moi, que votre tendresse jointe à la sienne, m'inspire celle que je dois avoir pour tous les hommes qui sont vos enfans, même pour mes plus cruels persécuteurs.

Si l'on finit ici, on dit l'Oraison: O Dieu tout-puissant, ci-dessus, p. 59.

T

ob

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~



TROISIEME PARTIE.

DU SAINT ROSAIRE.

MYSTERES GLORIEUX.

PREMIER MYSTERE.

La Résurrection de Jésus-Christ.

Demandons la Foi.

JESUS-CHRIST, sorti glorieux du tombeau, montre évidemment qu'il est le Fils de Dieu, Dieu lui-même; que sa Religion est toute divine, la seule véritable. C'est ainsi, ô mon Seigneur et mon Dieu, que vous affermissiez ma foi; mais rendez-la vive et agissante par la pratique des œuvres qui distinguent un ressuscité à la grâce. Que je meure chaque jour aux objets des sens; que ma vie soit désormais cachée en Dieu avec vous; que je perde le goût des choses de la terre, que je n'en aie plus que pour les choses du Ciel.

sur l'au-
es pieds
y on les
le sang
aies. Il
prier et
es bour-
n Dieu!
out sen-
contre
ns la ré-
mer, de
ier pour
vez en-
l'Autel
est im-
endresse
elle que
mes qui
es plus
son: O
n. 59.

Vierge auguste, dont la Foi toujours grande, toujours courageuse, n'avait besoin que de la parole divine pour se soutenir, obtenez-moi de vivre continuellement de la vie de la Foi, et de régler sur elle toute ma conduite.

XIII. MYSTÈRE.

L'Ascension de Jésus-Christ.

Demandons l'Espérance

A PRES AVOIR consacré quarante jours à l'instruction de ses Apôtres, Jésus s'élève en leur présence dans le Ciel, où il est assis à la droite de Dieu son Père. Cet état de repos et de gloire, dont vous jouissez, ô mon aimable Rédempteur! pour prix de vos travaux, de vos souffrances et de vos humiliations, me montre ce que je dois attendre de votre bonté. Pontife des biens futurs, souverain Médiateur, puissant Avocat auprès de Dieu, vous élevez sans cesse vers lui ces mains suppliantes percées de plaies, qui sont devenues pour nous la source de toutes les grâces. Quelle confiance ne m'inspirez-vous pas! Vous nous avez tracé la route du Ciel, vous nous y préparez une place, vous nous

en ou
comm
notre
sonne
huma
jour,
regar
pôtre
rificat
partic
célest
enlev
mes a
faites
cessar
conso
mable
rance

L
T
Saint,
desce
de lan

en ouvrez l'entrée pour nous réunir comme vos membres à vous qui êtes notre Chef, et puisque dans votre personne adorable, une portion de notre humanité habite déjà cet heureux séjour, nous pouvons donc aussi nous regarder, selon la pensée de votre Apôtre, par une résurrection et une glorification commencées en vous, comme participans en quelque sorte de la gloire céleste. Attirez-moi donc après vous ; enlevez mon cœur, mes désirs et toutes mes affections. Mère du Roi de gloire, faites que je soupire comme vous incessamment vers lui, que je ne me console d'être ici bas privé de son aimable présence, que par la ferme espérance de le rejoindre un jour.

III. MYSTERE.

— La Descente de l'Esprit Saint.

Demandons le zèle.

TANDIS que les Apôtres sont en prières dans la retraite, l'Esprit Saint, que leur avait promis le Sauveur, descend visiblement sur eux en forme de langue de feu, qui les embrâse de sa

divine ardeur pour annoncer la gloire de leur Maître, et la parole du salut à tout l'Univers. O Jésus, qui avez envoyé votre divin esprit pour établir sur la terre le règne de la Justice et de la Grâce que vous nous avez méritées, comblez-moi par lui, des dons précieux qui enrichissent votre Eglise: que ce feu sacré me purifie, et consume en moi tout ce qui peut vous déplaire; que je brûle sans cesse pour votre gloire et pour ma sanctification. Digne Epouse de ce divin Esprit, faites, par votre intercession, que mon cœur, comme le vôtre, lui soit à jamais consacré; que je fuie le monde qui est son ennemi; que le recueillement et la prière me tiennent toujours prêt à l'écouter et à suivre avec empressement ses saintes inspirations.

IV. MYSTÈRE.

L'Assomption de la très-Sainte Vierge.

Demandons la piété et la confiance envers elle.

DEPUIS l'Ascension du Sauveur, sa Sainte Mère ne faisait plus que languir sur la terre. Sa mort précieuse

fut sur
résurr
triomp
vous a
vert d
Seigne
notre
son se
toutel
Fils en
rie. C
même,
plissez
dent le
que tou
dévoue
Fils vo
Chrétie
juste t
votre b
les heu

Le Cou

D

MA

que l'a

gloire
salut à
ez en-
olir sur
t de la
éritées,
écieux
que ce
me en
plaire ;
e gloire
Epouse
otre in-
mme le
é ; que
nemi ;
ère me
er et à
saintes

fut suivie d'une prompte et glorieuse
résurrection. Les Anges l'enlevèrent en
triomphe dans le Ciel. C'est ainsi que
vous avez attiré auprès de vous, et cou-
vert de l'éclat de votre magnificence,
Seigneur, celle qui vous a revêtu de
notre humanité en vous portant dans
son sein. Vous déployez en sa faveur,
toute l'affection, tous les sentimens d'un
Fils envers une Mère tendrement ché-
rie. C'est donc vous honorer vous-
même, que d'honorer votre Mère. Rem-
plissez mon cœur des tendres sentimens
dont le vôtre est pénétré pour elle ; et
que toute ma vie je lui sois sincèrement
dévoué. Divine Marie, votre adorable
Fils vous a donné pour enfans tous les
Chrétiens qui sont ses frères ; c'est le
juste fondement de ma confiance en
votre bonté : daignez m'en faire sentir
les heureux effets.

Vierge.
fiance
eur, sa
us que
écieuse

V. MYSTERE.

Le Couronnement de la très-Ste. Vierge.

Demandons la persévérance.

MARIE élevée au plus haut rang dans
le Ciel, ne voit au-dessus d'elle
que l'adorable Trinité. Elle y est cou-

ronnée comme Fille du Père, comme Mère du Fils, comme épouse du Saint-Esprit; reconnue et déclarée la Reine des Anges et des Hommes, la dispensatrice des Trésors célestes. Cette couronne de gloire dont vous ceignez le front de votre auguste Mère, ô juste Juge, est aussi une couronne de justice, la consommation de toutes les grâces qu'elle a fait valoir avec tant de fidélité, la récompense de toutes les vertus qu'elle a pratiquées dans un si haut degré de perfection! Accordez-moi, en vue de ses mérites, et de sa puissante médiation auprès de vous, le don inestimable de la persévérance finale, qui doit couronner tous les autres dons que vous voulez bien nous communiquer par elle. Reine du Ciel et de la Terre, jetez sur moi un regard favorable: aidez-moi à répondre comme vous aux invitations de la grâce, et à travailler constamment, par une vie sainte, formée sur la pratique de vos vertus, à mériter une sainte mort, et la glorieuse couronne qui en est le prix.

On dit l'Oraison: O Dieu tout-puissant, ci-dessus, pag. 59.

M
La sa
qu'il
enfant
trè re

C
S
assista
vrai m
digne
dire, l
pect, l
dûs.

Justic
rendr
tous l
D'obt
grâce
férens
trops
profit
capab
tous l
un vr
l'étern
Or

MANIERE D'ENTENDRE

La sainte Messe en disant le Chapelet, qu'il serait bon de faire apprendre aux enfans qui ne savent point lire, avant d'être reçus à leur première Communion.

COMME le Sacrifice du Corps et du Sang du J. C. que le Prêtre et les assistans offrent à la Sainte Messe, est le vrai moyen de présenter à Dieu un culte digne de sa suprême Majesté ; c'est-à-dire, 1. De lui rendre l'honneur, le respect, l'adoration et l'amour qui lui sont dûs. 2. De satisfaire pleinement à sa Justice pour tous nos péchés. 3. De lui rendre de dignes Actions de grâces pour tous les bienfaits reçus de sa bonté. 4. D'obtenir pour nous et pour autrui, des grâces et des secours dans tous les différens besoins de cette vie ; peut-on trop s'instruire de ce qu'il faut faire pour profiter de tant de grands avantages, capables de détourner de dessus nous tous les malheurs, et de nous procurer un vrai bonheur pour le tems et pour l'éternité!

Or puisque le saint Sacrifice de la

Messe, est un renouvellement et une représentation de celui de la Croix, nous ne pouvons mieux faire, en y assistant, que de suivre notre adorable Sauveur dans les différens états de sa Passion et jusques sur le Calvaire, où il offrit à Dieu son Père ce Sang précieux, qu'il daigna répandre pour notre amour, et qu'il offre encore tant de fois tous les jours sur nos Autels, pour nous attirer autant de grâces et de faveurs nouvelles, que nous apportons de dispositions à les recevoir.

PENDANT L'INTROÏT.

I. DIZAIN.

Pensez à l'agonie mortelle de Jésus, au Jardin des Olives.

LORSQUE le Prêtre incliné au bas de l'Autel dit le *Confiteor*, frappant humblement sa poitrine, dites : Par cette prière que vous faites, ô Jésus mon divin Sauveur, au Jardin des Olives, prosterné contre terre, et tout couvert d'une sueur de sang, pour demander à Dieu votre Père que votre Mort servît à expier mes crimes, et à me combler de grâces et de bénédictions ; et par l'in-

terces
moi la
présen
sans
m'être
ciper
Victim

P

P

N

prend
par u
cuter
sacrif
grats

No
mens
votre
mettr
mais
serait
gean

Pen

tercession de votre sainte Mère, faites-moi la grâce de gémir en votre divine présence de vous avoir tant de fois prié sans respect et sans attention, et de m'être par-là rendu indigne de participer aux mérites et à la sainteté de la Victime sacrée immolée sur nos autels.

PENDANT L'EVANGILE,

II. DIZAINE.

Pensez à la trahison de Judas.

Nous vous honorons, adorable Jésus, trahi par Judas, vous laissant prendre et lier comme un doux agneau par une troupe de soldats, afin d'exécuter le dessein que vous aviez de vous sacrifier pour des criminels et des ingrats tels que nous sommes.

Nous vous conjurons par votre immense charité, et par l'intercession de votre très-Sainte Mère, de ne pas permettre que nous vous trahissions, jamais par d'indignes communions. Ce serait le faire d'une manière plus outrageante que ne le fit le perfide Judas.

Pendant l'Offertoire qui se fait après le CREDO.

RECEVEZ, grand Dieu, l'Offrande que nous vous faisons de nous-mêmes, unie à celle que Jésus-Christ votre Fils bien aimé vous fit, de sa personne sacrée pendant le cours de sa vie mortelle et à l'Oblation qu'il vous en fait encore à présent sur nos autels.

PENDANT LA PREFACE,

III. DIZAINE.

Pensez à Jésus-Christ couronné d'Epines portant sa Croix.

Nous vous adorons, doux Sauveur de nos âmes, flagellé, couronné d'épines, accablé sous le pesant fardeau de votre Croix, et encore plus sous le nombre infini de nos péchés, disant aux Filles de Jerusalem: Ne pleurez point sur moi, mais sur vous-mêmes.

O! combien de fois avons nous eu le malheur de fermer les oreilles de notre cœur à votre voix et à vos inspirations, lorsque vous nous avez excités à répandre des larmes salutaires sur le déplorable état de notre âme. Nous vous demandons, divin Jésus, par l'intercession de votre sainte Mère le don des larmes.

Pense

REC
sur la C
plaies,
dernièr

pour n
tyranni

nelle, e

Nou

de nos

tre sai

aujour

faveur

tenir u

qui fut

de voi

chrétie

à nos

Penses

nant d

FAI

n

et de

PENDANT L'ELEVATION.

IV. DIZAINE.

Pensez à Jésus-Christ élevé en Croix.

RECEVEZ nos hommages, ô Jésus, Roi du Ciel et de la Terre, élevé sur la Croix, percé de clous, couvert de plaies, offrant à votre Père jusqu'à la dernière goutte de votre sang précieux, pour nous délivrer du péché, de la tyrannie du démon et de la mort éternelle, et priant pour vos bourreaux.

Nous vous supplions, ô divin Maître de nos cœurs, par l'intercession de votre sainte Mère, de présenter encore aujourd'hui au Père Eternel en notre faveur ces plaies sacrées, pour nous obtenir une extrême horreur du péché, qui fut la seule cause de votre mort et de votre passion; et une générosité chrétienne pour pardonner de bon cœur à nos ennemis.

PENDANT LA COMMUNION:

V. DIZAINE.

Pensez à J. C. mourant en Croix et se donnant à nous dans le Très-St. Sacrement.

FAITES, ô Dieu Tout-puissant, que nos cœurs soient pénétrés d'amour et de reconnaissance, en considérant la

82 *Instructions sur la dévotion*

bonté avec laquelle J. C. votre Fils unique s'est livré à la mort pour nous, et la charité infinie qui l'a porté à nous donner toutes les fois que nous le voulons, son Corps et son Sang pour la nourriture de nos âmes.

Obtenez-nous, très-auguste Reine du Ciel et de la Terre, la grâce de n'oublier jamais de tels bienfaits, et de nous consacrer entièrement à l'amour de ce souverain Seigneur, qui nous a aimé jusqu'au point de nous donner son Fils, et au service de ce Fils adorable qui s'est donné à nous pour gagner notre amour.

Section troisième.

La partie de cet ouvrage contiendra d'abord un aperçu des devoirs à remplir dans la Confrérie du Saint Rosaire et des Indulgences qu'on y peut gagner; ensuite la date de son Etablissement à Québec, et aussi l'Ordre des pratiques extérieures en usage dans cette Confrérie.

§. I.

Devoirs des Confrères et Sœurs du Saint Rosaire.

(Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit au Chap. I. Art. IV. pag. 30 et 32.)

I. **A**VANT de se faire inscrire sur le registre de la Confrérie, il faut

se con
y don
verait
l'entr

II.
dizain
bénir
Saint
qui e
prem
pelet
lui q
besoi

III
ou tre
un ou
facile
de ré
mière
pend

IV
pren
de
quel
saire
Vien
rega
de

se confesser et communier le jour qu'on y donne son nom : sans cela on se priverait de l'Indulgence accordée pour l'entrée à cette Confrérie.

II. Il faut avoir un Chapelet de cinq dizaines, ou un Rosaire que l'on fait bénir par des Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, ou par un Prêtre qui en a reçu d'eux le pouvoir. Cette première bénédiction suffit : si le Chapelet ou Rosaire est usé ou perdu, celui qu'on lui substituera n'en a pas besoin.

III. Réciter le Rosaire tout entier, ou trois Chapelets chaque semaine, en un ou plusieurs jours. Un moyen bien facile pour s'acquitter de ce devoir, c'est de réciter le Dimanche les trois premières dizaines, et deux chaque jour pendant le reste de la semaine.

IV. Se confesser et communier les premiers Dimanches du mois ; les Fêtes de Notre-Seigneur, où l'on célèbre quelque un des Mystères du Saint Rosaire ; et les Fêtes de la très-sainte Vierge. Tous ces jours doivent être regardés par les Associés comme autant de jours consacrés à leur dévotion, et

84 *Instructions sur la dévotion*

de Fêtes particulières de leur Confrérie. La Fête principale se célèbre le premier Dimanche d'Octobre. Elle a été fixée à ce jour par les Souverains Pontifes, pour la raison que nous avons rapportée, Ch. 2. p. 36.

V. Assister, si le tems et la commodité le permettent, à la Procession qui se fait les sus-dits jours, ou au moins visiter l'Autel du saint Rosaire, y prier pour les fins marquées, à l'effet de gagner les Indulgences.

VI. Exécuter, autant qu'il sera possible, la Charité, surtout envers les Associés malades, leur procurer le secours des Sacremens, assister à leurs funérailles, à leurs anniversaires, et généralement pratiquer à l'égard du prochain, tout ce qu'on désirerait pour soi-même.

VII. Les Confrères et Sœurs dangereusement malades, feront appeler le Directeur de la Confrérie, pour recevoir l'application de l'Absolution ou de l'Indulgence du St. Rosaire dont on trouvera la formule ci-après. Il est bon de l'attacher près de son lit pour ne pas s'exposer à être privé de cette dernière

grâce

Indul
rai
Sœ

(Voye

I. **I**
munié
Confr

II.

frères
et aya
cessio
de la
mancl
son b

III.

frères
et ay
ment

mier

Fêtes

la Sa
auger

IV

Conf

grâce dans le cas d'un danger éminent.

§. II.

Indulgences accordées par les Souverains Pontifes aux Confrères et aux Sœurs du Saint Rosaire.

(Voyez les conditions pour gagner l'Indulgence, Art. 3. page 20.)

I. **I**NDULGENCE plénière pour ceux et celles qui, étant confessés et communies, se font recevoir à cette sainte Confrérie.

II. Indulgence plénière pour les Confrères du Rosaire, qui s'étant confessés et ayant communié, assisteront à la Procession du Rosaire, qu'on fait aux Fêtes de la Sainte Vierge, et le premier Dimanche de chaque mois. Paul V, dans son bref *Piorum hominum*.

III. Indulgence plénière pour les Confrères du Rosaire, qui s'étant confessés et ayant communié, visiteront dévotement la Chapelle du Rosaire, le premier Dimanche de chaque mois: les Fêtes des Mystères du Rosaire, et de la Sainte Vierge. Grégoire XIII, *Ad augendam*.

IV. Indulgence plénière pour les Confrères malades ou légitimement

86 *Instructions sur la dévotion*

empêchés de visiter la Chapelle du Rosaire aux jours sus-dits, pourvu qu'ils soient véritablement contrits, et qu'ils récitent la troisième partie du Rosaire. Sixte V, dans le bref *Dùm ineffabilia*.

V. Indulgence plénière à l'heure de la mort pour tous les Confrères du Rosaire qui auront reçu le Sacrement de Pénitence et de l'Eucharistie, ou du moins, si étant bien contrits, ils invoquent de bouche ou de cœur le Saint Nom de Jésus. Saint Pie V, dans le Bref *Consueverunt*.

VI. Les Confrères qui visitent cinq Autels dans l'Eglise du Rosaire, ou cinq fois le même Autel, s'il n'y en a qu'un, gagnent toutes les Indulgences accordées à ceux qui font les Stations de Rome. Clément VII, *Etsi temporalium*.

VII. Toutes ces Indulgences peuvent être appliquées par manière de suffrage, pour le soulagement des Fidèles trépassés. Clément X, dans le Bref *Cœlestium munerum*, 16 Février 1671.

Le Pape Benoît XIII a confirmé et renouvelé toutes les Indulgences qui avaient été accordées à la Confrérie du

saint
a acc
citer
parti
dizai
chaq

Il
socié
et qu
same

Ils
nombr
œuvr

To
différ
Pont
XIV,

EXT
me
à

D
Trois
véren
rieur

saint Rosaire par ses Prédécesseurs, et a accordé à tous les Fidèles qui le réciteront entier, ou du moins la troisième partie, c'est-à-dire, un Chapelet de cinq dizaines, cent jours d'Indulgence pour chaque *Pater*, et chaque *Ave*.

Il y a aussi Indulgence pour les Associés qui récitent le Rosaire perpétuel, et qui font la Communion des quinze samedis. Voyez ci-devant §. III. p. 52.

Ils peuvent aussi gagner un grand nombre d'Indulgences par l'exercice des œuvres de Charité envers le Prochain.

Toutes ces Indulgences accordées en différens tems, par plusieurs Souverains Pontifes, ont été confirmées par Benoît XIV, dans sa Bulle du 16 Déc. 1746.

§. III.

EXTRAIT de la Patente de l'Etablissement de la Confrérie du Saint Rosaire à QUEBEC.

DES l'an 1649, à la demande des Fidèles des Villes de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, le Révérend Père Fr. Chs. Thebault, Supérieur des Frères Prêcheurs de St. Jac-

ques de Paris, * du consentement de l'Ordinaire, permit par sa lettre du 28 Mai, l'Etablissement de la Confrérie du saint Rosaire, dans les Eglises de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, avec toutes les Indulgences, Privilèges et faveurs dont elle jouissait aux lieux où elle était déjà légitimement établie.

Le Révérend Père Fr. J. Bte. Carré, Commissaire du Révérendissime Père Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs dans l'Amérique Septentrionale, permit aussi l'établissement de la dite Confrérie, dans l'Eglise de l'Hôtel-Dieu de Québec, par une lettre de Paris en date du 16 Déc. 1651, adressée à la Révérende Mère Marie De Forestière dite de St. Bonaventure, Supérieure du Monastère de la Miséricorde de l'Ordre de St. Augustin et du dit Hôtel-Dieu de Québec.

Mais la petitesse de l'Eglise Paroissiale de Québec et de celle de l'Hôtel-Dieu, priva encore pendant quelques années les habitans et les citoyens de

* La Nouvelle-France dépendait alors du Diocèse de Paris.

cette
leur é
partic
Pape
Ce n
(auqu
Québ
Confr
par le
Comp
les fo
Sa Co
du 23
Révd.
de la
velle-
Mons

Da
s'étab
Canad
dans
grand
qui se
Fidèle
votior

cette Ville des précieux avantages qui leur étaient offerts par ces lettres, et en particulier par la Bulle de N. S. P. le Pape Innocent X, rapportée ci-après. Ce ne fut que le 1er. Octobre 1656, (auquel tems l'Eglise Paroissiale de Québec venait d'être rebâtie,) que cette Confrérie y fut enfin érigée et établie par le Révd. Père Joseph Poncet de la Compagnie de Jésus, qui faisait alors les fonctions curiales dans cette Ville. Sa Commission spéciale à cet effet, datée du 23 Septembre précédent, est du Révd. Père Jean Deguen, Supérieur de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, et Vicaire-Général de Monseigneur l'Archevêque de Rouen.

Dans la suite, on vit cette Confrérie s'établir dans plusieurs Paroisses du Canada; où elle se soutient encore dans ses Pratiques, par la piété d'un grand nombre de Confrères et Sœurs qui se font gloire d'imiter les premiers Fidèles de cette Colonie par leur dévotion envers la Mère de Dieu.

BULLE

De Notre Saint Père le Pape
INNOCENT X,

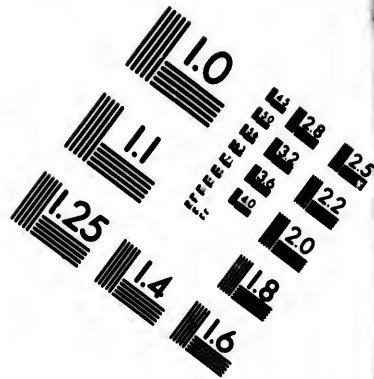
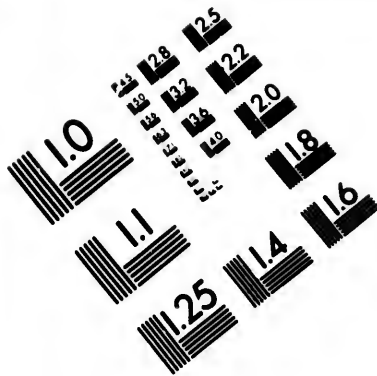
*Contenant les Indulgences accordées à
la Confrérie du St. Rosaire établie en
l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame
de Québec.*

INNOCENT, Pape dixième pour
mémoire perpétuelle. — Ayant
appris que dans l'Eglise Paroissiale ou
autre Eglise de la Ville de Québec, située
en la Nouvelle-France (qui de présent
n'est d'aucun Diocèse), il y a une pieuse
et dévote Confrérie de Fidèles de l'un et
de l'autre sexe, sous l'invocation de la
Bienheureuse Vierge Marie du Rosaire
(non toute-fois pour des personnes d'un
art particulier) canoniquement érigée
ou à ériger, dont les Confrères et Sœurs
ont coutume de pratiquer plusieurs
œuvres de piété et de charité; Nous,
pleins du désir que cette Confrérie
prenne de jour en jour de plus grands
accroissemens, appuyés sur la miséri-
corde de Dieu tout-puissant, et l'autorité

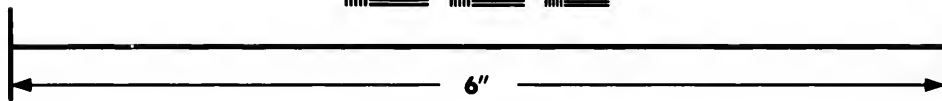
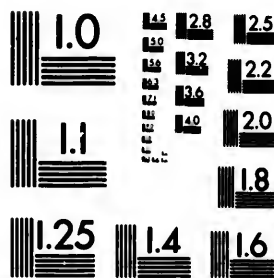
deses
et Sain
dèles,
entrer
qu'elle
Indulg
leur en
nitens,
Saint S
me au
aux m
enrégie
à veni
l'articl
ceux,
confess
munio
pu fair
dévot
peuver
nom d
miséri
mainte
tous le
Confré
dessus
munis
dévot

de ses bienheureux Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, accordons à tous les Fidèles, de l'un et de l'autre sexe qui entreront dans la dite Confrérie, lorsqu'elle aura été canoniquement érigée, *Indulgence plénière* le premier jour de leur entrée, si, étant véritablement pénitens, et confessés, ils ont reçu le très-Saint Sacrement de l'Eucharistie; comme aussi pareille *Indulgence plénière* aux mêmes Confrères et Sœurs, tant enrégistrés qu'à enrégistrer, au tems à venir, dans la dite Confrérie, à l'article de la mort de chacun d'eux, qui, étant vraiment pénitens, confessés et munis de la Sainte Communion, ou au cas qu'ils ne l'eussent pu faire, étant au moins contrits, auront dévotement invoqué de bouche, s'ils le peuvent, sinon, au moins de cœur, le nom de JESUS. Nous accordons encore miséricordieusement en notre Seigneur, maintenant et pour le tems présent, à tous les Confrères et Sœurs de la dite Confrérie, qui étant, comme il est dit ci-dessus, vraiment pénitens, confessés et munis de la Sainte Communion, auront dévotement visité chaque année l'Egli-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
E 28
E 32
E 36
E 22
E 20
E 18
6

11
10
E 34

92 *Instructions sur la dévotion*

se, Chapelle, ou Oratoire de la dite Confrérie, le premier Dimanche d'Octobre, auquel jour se célèbre la Fête de N. D. du Rosaire, depuis les premières Vêpres, jusqu'au Soleil couchant de ce même Dimanche, et y auront prié Dieu pour la concorde des Princes Chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'exaltation de notre Sainte Mère l'Eglise, semblablement *Indulgence plénière* et rémission de tous leurs péchés. De plus, nous accordons aux mêmes Confrères et Sœurs, qui étant véritablement pénitens, confessés et communiés, auront, comme il est dit, visité la dite Eglise, Chapelle, ou Oratoire, et y auront prié en quatre jours de Fête de l'année, qui auront été choisis une fois seulement par les Confrères de la dite Confrérie, avec approbation de l'Ordinaire, au jour qu'ils auront fait cela, *sept ans et autant de quarantaines*; et toutes les fois qu'ils auront assisté aux Messes ou autres divins Offices, qui seront célébrés ou récités dans la dite Eglise, Chapelle ou Oratoire ou aux assemblées, tant publiques que particulières, de la même Confrérie en quelqu'endroit qu'elles se fassent; ou

aur
réc
des
acc
déf
que
que
per
acc
de
que
et e
sera
sen
Sal
che
réc
Sal
Co
dan
ser
ran
ch
ex
et
po
su
m

auront logé les pauvres, réconcilié, fait réconcilier, ou procuré la réconciliation des ennemis ; ou bien aussi qui auront accompagné à la sépulture les corps des défunts, tant des Confrères et Sœurs que des autres ; ou auront assisté à quelque Procession que ce soit, faite par la permission de l'Ordinaire, et auront accompagné le très-Saint Sacrement de l'Eucharistie, tant aux Processions que lorsqu'on le portera aux malades, et en quelque autre manière ou lieu qu'il sera porté ; ou si, étant empêchés, ils disent une fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, après que la cloche aura sonné pour en avertir ; ou s'ils récitent cinq fois la même Oraison et Salutation, pour les âmes des défunts Confrères et Sœurs ; ou s'ils ramènent dans le chemin du salut celui qui s'en serait écarté, ou enseignent aux ignorans les Commandemens de Dieu, et les choses nécessaires au salut ; ou s'ils exercent quelque autre œuvre de piété et de charité que ce soit : toutes les fois, pour chaque exercice des œuvres pies sus-dites nous leur accordons en la forme accoutumée de l'Eglise, *soixante*

94 *Instructions sur la dévotion*

jours des pénitences qui leur auraient été enjointes, ou qu'ils devraient d'autre part en quelque manière que ce pût être. Ces présentes devant valoir à perpétuité pour tout le tems à venir. Or, nous voulons que, s'il a été accordé autrefois aux dits Confrères et Sœurs, accomplissant les choses qui ont été dites ci-dessus, quelque autre Indulgence à perpétuité, ou pour un tems qui ne soit Confrérie est déjà incorporée à quelque pas encore écoulé; et que, si la dite Archiconfrérie, ou était incorporée à l'avenir, ou unie en quelque autre manière ou bien aussi établie en quelque manière que ce soit, les présentes et toutes autres Lettres Apostoliques ne leur servent en aucune manière; mais que dès-là elles soient nulles.

Donné à Rome, à Sainte Marie Majeure, sous l'Anneau du Pêcheur, le 5 Février 1654, de notre Pontificat, l'an dixième.

P. GUALTERIUS.

§. IV.

ORDRE DE LA PROCESSION

Qui se fait chaque premier Dimanche du mois pour la Confrérie du Saint Rosaire.

ON chante les Litanies de la très-Sainte Vierge, comme on les trouvera ci-après aux exercices du Saint Scapulaire; ensuite *Monstra te esse Matrem*, et le reste de l'Hymne *Ave, maris stella*, ou la Prose *Inviolata*, ou même l'Antienne, selon le tems, qu'on dit à la fin des Complies, avec l'Oraison, dans la Chapelle, ou devant l'Autel de la Confrérie: après quoi, on récite le Chapelet en commun, selon la méthode indiquée ci-devant dans l'instruction.

Les Confrères et les Sœurs de la dite Confrérie ne doivent pas oublier que le Dimanche sus-dit est pour eux un jour d'Indulgence, et qu'il est de leur intérêt de faire ce qui est marqué pour se la procurer.

EXERCICE

De piété que l'on fait à la Chapelle du St. Rosaire, suivant l'usage anciennement établi, le premier Dimanche de chaque mois, immédiatement après le Salut.

Le Prêtre, en surplis et avec l'étole, va à la dite Chapelle aussitôt que la Bénédiction du Saint Sacrement est donnée, et étant à genoux au bas du marche-pied de l'Autel, il dit :

In nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

Benedicta sit sancta et individua Trinitas, & nunc & semper & per infinita sæculorum sæcula. *r.* Amen.

Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, & tui amoris in eis ignem accende.

v. Emitte Spiritum tuum & creabuntur.

r. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

DEUS, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti : da nobis in eodem spiritu recta sapere, & de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. *r.* Amen.

On
les a
spéc
Le
cour
suite
Saint
Mess

MA

(Il f

Le
blanc
Rosa
balus

Do

v

A

v

A

v

A

D

cor

On ne dit point les Litanies de la Sainte Vierge, si on les a chantées à la Procession et si les autres pratiques spéciales du Saint Rosaire ont eu lieu.

Le Prêtre ensuite monte à l'Autel, d'où il fait une courte exhortation sur la dévotion du Saint Rosaire. Ensuite il annonce les Indulgences que les Confrères du Saint Rosaire peuvent gagner pendant le mois et les Messes qui doivent y être dites, et l'on finit par

Maria Mater gratiæ, &c.

Gloria tibi, Domine, &c.

Nos cum beatis Angelis, &c.

*MANIERE de recevoir les Confrères du
Saint Rosaire.*

(Il faut avoir communie pour gagner l'Indulgence plénière du jour de la Réception.)

Le Prêtre revêtu d'un surplis et d'une étole de couleur blanche, ira à la Chapelle de la Confrérie du Saint Rosaire, et la personne à recevoir étant à genou au balustre un cierge à la main, il dira :

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini. *R.* Qui fecit cœlum & terram.

V. Sit nomen Domini benedictum.

R. Ex hoc nunc & usque in sæculum.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

DEUS, qui sanctarum societatum atque confraternitatum es auctor & institutor,

N

98 *Instructions sur la dévotion*

ut illi qui ad eas aggregati et consocietati sunt cum majori constantiâ, charitate ac fidelitate tibi serviant, concede propitius ut hic famulus (ou hæc famula) qui (ou quæ) Confraternitatem sub Invocatione Beatæ Mariæ de Rosario ingredi sibi proposuit, sit imitator (ou imitatrix) fidelis virtutum ejusdem Sanctæ Mariæ & sic possit ab eâ protegî; ac mereri ad vitam sempiternam pervenire præstante Domino nostro Jesu Christo, qui tecum vivit, &c.

On fait dire à la personne la Prière ou Consécration à la très-Sainte Vierge, telle que ci-dessous.

Et ensuite le Prêtre ajoute.

Et ego, auctoritate quâ fungor, recipio te ad Confraternitatem Sanctæ Mariæ de Rosario, investio ac participem te facio omnium bonorum spiritualium ejusdem societatis. In nomine Patris, † & Filii, & Spiritûs Sancti. Amen.

On donne l'eau bénite à la personne, et on l'instruit de ce qui est prescrit à la page 82.

PRIERE

Ou Consécration à la Sainte Vierge, que l'on peut réciter quand on entre dans la Confrérie du St. Rosaire et au jour de la Rénovation.

O DIGNE Fille du Père Eternel! ô digne Mère du Verbe Divin! ô digne

Ep
vou
assu
Ang
mes
prés
ma
Rec
vou
par
enn
rêts
jama
dépe
chos
honi
que
Créa
Sau
préc
tous
du p
cess
des
l'imi
forti
dans

Epouse du Saint-Esprit ! je révère en vous ces qualités admirables, qui vous assurent le plus profond respect des Anges et toute la vénération des hommes ; et je vous choisis aujourd'hui, en présence du Ciel et de la terre, pour ma mère, ma protectrice et mon modèle. Recevez la sincère protestation que je vous fais de vous être pour toujours parfaitement dévoué, de combattre vos ennemis, de soutenir par-tout les intérêts de votre gloire, et de ne permettre jamais que par moi ou par ceux qui en dépendent, il soit fait ou dit aucune chose contre votre service ou votre honneur. Agréez l'entière confiance que j'ai en vous, ô la plus sainte des Créatures ! obtenez-moi de mon divin Sauveur, je vous en supplie, par le Sang précieux qu'il a versé pour le salut de tous les hommes, une horreur extrême du péché, et les grâces qui me sont nécessaires pour vivre dans la pratique des Commandemens de Dieu, dans l'imitation de vos vertus et pour mourir fortifié des Sacremens de l'Eglise et dans l'état de grâce. Ainsi soit-il.

n
conso-
stantiâ,
nt, con-
ou hæc
nitatem
de Ro-
mitator
jusdem
eâ pro-
ternam
nostro
c.

nsécration

recipio
Mariæ
pem te
ualium
patris, †
n.

l'instruit

peut réci-
Rosaire et

! ô di-
digne

BENEDICTION*Des Rosaïres ou Chapelets.*

v. Adjutorium nostrum in nomine Domini,

R. Qui fecit cœlum & terram.

v. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

v. Dominus vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

OMNIPOTENS, & misericors Deus, qui propter eximiam charitatem tuam, quâ dilexisti nos, Filium tuum unigenitum Dominum nostrum Jesum Christum de cœlis in terram descendere, et de beatissimæ Virginis Mariæ Dominæ nostræ utero sacratissimo, Angelo nuntiante carnem suscipere, Crucemque ac mortem subire, et tertiâ die gloriosè à mortuis resurgere voluisti, ut nos eriperes de potestate diaboli: obsecramus immensam clementiam tuam, ut hæc signa Rosarii in honorem, et laudem ejusdem genitricis filii tui ab ecclesiâ tuâ fidei dicata, bene † dicas, et sancti † fices, eisque tantam infundas virtu-

tem Spiritûs Sancti, ut quicumque horum quodlibet secum portaverit, atque in domo suâ reverenter tenerit, et in eis ad te secundum ejusdem Sanctæ Societatis instituta, divina contemplan- do mysteria devotè oraverit, salubri et perseveranti devotione abundet, sitque consors, et particeps omnium gratiarum, privilegiorum, et indulgentiarum, quæ eidem Societati per sanctam sedem Apostolicam concessa fuerunt, ab omni hoste visibili, et invisibili, semper, et ubique in hoc sæculo liberetur; et in exitu suo ab ipsâ beatissimâ Virgine Mariâ Dei genitrice, tibi plenus bonis operibus, præsentari mereatur. Per eundem Dominum.

Deindè aspergantur aquâ benedictâ.

FORMULE

D' Absolution ou d' Indulgence plénière, que le Confesseur accorde à l'article de la mort aux Confrères du S. Rosaire, après les avoir confessés et absous.

Dicto *Confiteor* ab infirmo, si potest, vel ab aliis et devotè invocato Nomine **JESU**, ore vel corde, Confessarius dicat:

Misereatur, &c. et Indulgentiam, &c.
Deindè subjungat :

DOMINUS noster Jesus-Christus, Filius Dei vivi, qui B. Petro Apostolo suo, dedit potestatem ligandi atque solvendi, per suam piissimam misericordiam recipiat confessionem tuam, et remittat tibi omnia peccata quæcumque et quomodocumque in toto vitæ decursu commisisti, de quibus corde contritus et ore confessus es; restituens tibi Stolum primam quam in Baptismate recepisti: et per Indulgentiam plenariam à Summis Pontificibus Innocentio VIII. et B. Pio V. Confratribus Sacratissimi Rosarii in articulo mortis constitutis concessam, liberet te à præsentis ac futuræ vitæ pœnis; dignetur Purgatorii cruciatus remittere, portas inferi claudere, Paradisi januam aperire, teque ad gaudia sempiterna perducere, per sacratissima suæ vitæ, Passionis et glorificationis mysteria Sanctissimo Rosario comprehensa; Qui cum Patre et Spiritu sancto Deus unus vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

Ant. Maria, Mater gratiæ, Mater

misericordiæ, hunc ab hoste protege,
et horâ mortis suscipe.

v. Ora pro eo, sancta Dei genitrix,

r. Ut dignus efficiatur promissioni-
bus Christi.

OREMUS.

DEFENDE, quæsumus, Domine, beatâ
Mariâ semper Virgine interce-
dente, istam ab omni adversitate crea-
turam tuam, ex toto corde prostratam,
ab hostium propitius tuere clementer
insidiis; Per Christum Dominum nos-
trum. r. Amen.

In omni tribulatione et angustîâ suc-
currat tibi pia Virgo. Amen.

In nomine Patris, † et Filii, et Spi-
ritûs Sancti. Amen.



LA DÉVOTION

DU SAINT SCAPULAIRE.

ABRÉGÉ

Des Grâces et Privilèges du St. SCAPULAIRE, et des Indulgences accordées à perpétuité par les Papes à la dite Confrérie, et aux Eglises de l'Ordre des Carmes,—examinées, renouvelées et augmentées par N. S. P. le Pape Clément X, en son Bref Commissa nobis, du 8 Mai 1673, confirmé par Innocent XI.

Avec les œuvres de piété, et les jours marqués aux Fidèles et aux Confrères pour en profiter.

De la Confrérie du Saint Scapulaire.

LA Confrérie du Saint Scapulaire est une Société spirituelle, approuvée dans l'Eglise Catholique, où quiconque s'enrôle, doit ajouter aux obligations essentielles du Christianisme, certaines pratiques de dévotion, qui facilitent l'observation des Com-

mandemens de Dieu et produisent de grands trésors pour le Ciel.

§. I.

La Dévotion du Saint Scapulaire.

LA Dévotion du Saint Scapulaire doit son origine au B. Simon Stock, général de l'Ordre des Carmes, dans le treizième siècle. Ce fervent Religieux, célèbre par l'austérité de sa vie, plein de confiance en la Reine du Ciel, lui demanda pour lui-même et pour ses fidèles serviteurs, quelque marque particulière de sa bonté. Après des instances vives et long-tems réitérées, accompagnées de soupirs et de larmes, elle exauça ses ardens désirs. " Recevez, " lui dit-elle, mon cher Fils, recevez le " Scapulaire dont je vous fais présent, " à vous et à tout votre Ordre: c'est à " cette marque que je veux désormais " qu'on vous reconnaisse pour mes Al- " liés et pour mes Frères. Je vous l'ac- " corde également pour tous ceux qui " vous seront unis en Société: quicon- " que mourra, portant dignement sur " soi ce signe de ma Protection, ce ga-

“ ge de paix et d’alliance éternelle, ne
 “ souffrira point les feux éternels.”—
Dilectissime Fili, recipe tui ordinis Scapulare, meæ confraternitatis signum, tibi & cunctis Carmelitis privilegium. In quo quis moriens æternum non patietur incendium, ecce signum salutis, salus in periculis, fœdus pacis & pacti sempiterni.

Ce texte que l’on trouve dans un grand nombre d’ouvrages sur la dévotion au Saint Scapulaire, et notamment dans les sermons du Père de la Colombière, Jésuite, tome 2, p. 378, renferme une déclaration expresse de la part de la très-Sainte Vierge, en faveur des Confrères associés à l’Ordre du Carmel, par la profession de cette Dévotion; qui, bien pratiquée, comme nous l’expliquerons ci-après, ne peut manquer de leur être infiniment avantageuse. En se liant ainsi plus étroitement au service de cette Reine du Ciel, ils se rendent aussi plus dignes de ses complaisances: cette sainte livrée qu’ils portent en son honneur et comme le gage précieux de leur dévouement, les assure de sa bienveillance pour eux: elle les regarde comme ses enfans. Ce n’est pas que

tous
 dre à
 parti
 ASSO
 com
 donn
 qu’o
 famil
 qui l
 que l

Au
 cours
 toute
 de sa
 dont
 presc
 vains
 relev
 le ser
 vrai
 que
 lui s
 tent
 daig
 cons
 mau
 tous

tous les Chrétiens ne puissent prétendre à cette qualité ; mais l'affection toute particulière que lui portent ces fidèles Associés, les distingue à ses yeux du commun des autres Chrétiens, et leur donne sur son cœur, le même droit qu'ont entre les enfans d'une même famille, sur le cœur de leur mère, ceux qui leur sont plus sincèrement attachés que les autres.

§. II.

Aussi, que de bienfaits, que de secours, que de grâces et de faveurs de toutes les espèces ne reçoivent-ils pas de sa bonté, sous ce vêtement de salut dont elle les couvre ! Le détail en serait presque infini, puisqu'une foule d'écrivains ont consacré leurs plumes à en relever le prix et les avantages. Si, selon le sentiment des Saints Docteurs, tout vrai serviteur de Marie ne peut périr, que ne doivent pas espérer ceux qui lui sont spécialement dévoués, qui portent les marques de l'alliance qu'elle a daigné faire avec eux, par la fidélité constante qu'ils lui ont jurée. De quels maux ne les préserve-t-elle pas dans tous les tems, dans toutes les circons-

tances de la vie? De quels dons ne les y comble-t-elle pas, et sur-tout à la mort, en leur ménageant le plus précieux de tous, celui qui surpasse tous les autres, que personne ne peut mériter, et duquel cependant dépend notre bonheur pour l'éternité? C'est ce qu'elle fait, en leur procurant tous les moyens propres à les dérober aux flammes dévorantes de l'Enfer.

Sa tendre charité pour ses chers Associés, les suit même au-delà du trépas, en les soulageant promptement des peines du Purgatoire. C'est ce que porte la Bulle du Pape Jean XXII, du 3 mars 1317, ainsi que celle de Clément VII, confirmée par Paul V, et autres Pontifes: *Animas post eorum transitum suis intercessioibus et speciali protectione adjuvabit.* Le decret de l'Inquisition de Rome, émané en conséquence, permet de publier hautement ce privilège accordé aux Associés de la Confrérie du S. Scapulaire ou du Mont-Carmel, par les suffrages et l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie: *Permittitur prædicare de adiutorio animarum fratrum sodalitatibus Beatæ Ma-*

ria
Vir
tum
ab
gin
lég
l'au
le j
et
con
plu
Esp
An
164
de
Bu
au
tor
(
Bu
réc
la
ne
Co
pe
ce
vr
Ra

riae Virginis de Monte Carmelo, Beatam Virginem suis suffragiis post earum tran-
tum, præcipuè in die Sabbati; qui dies
ab Ecclesiâ eidem Beatæ Mariæ Vir-
ginis dicatus est, adjuturam. Ce privi-
lège, constaté comme on le voit, par
l'autorité des Souverains Pontifes, par
le jugement du Tribunal le plus sévère
et le plus circonspect, a été aussi re-
connu et approuvé par les oracles des
plus savantes facultés, en France, en
Espagne, en Portugal, en Italie, et en
Angleterre. La Sorbonne, consultée en
1648, par Monseigneur l'Archevêque
de Rouen, répondit que, pour la sus-dite
Bulle de Jean XXII, il faut s'en tenir
au décret du Pape Paul V, qui en au-
torise la vérité.

Cette grâce extraordinaire de la dite
Bulle, est accordée, à condition qu'on
récitera tous les jours le petit Office de
la Sainte Vierge, ou qu'on fera absti-
nence de viande tous les mercredis. Tout
Confesseur approuvé par l'ordinaire,
peut changer, pour de justes raisons,
cette obligation en quelqu'autres œu-
vres de piété. Les Ecclésiastiques, les
Religieux et Religieuses, ont l'avan-

tage de pouvoir la remplir, par la récitation du Breviaire, en dirigeant seulement leur intention. On peut être, il est vrai, associé au Saint Scapulaire, sans s'astreindre à cette obligation; mais on se privera de la grâce et de l'indulgence particulières qui lui sont attachées.

§. III.

A tous ces grands avantages, il faut joindre ceux que présente cette dévotion, considérée en elle-même et de la part de l'auguste Vierge qui en est l'objet, comme nous l'avons fait remarquer, pag. 6. Ch. 1. Art. 2. Que n'aurions-nous pas encore à dire des progrès rapides qu'elle a faits, des grands exemples qui justifient la confiance que tout vrai Chrétien doit avoir en ce saint habit. Le fervent serviteur de Marie, S. Simon Stock n'eut pas plutôt obtenu ce présent du ciel, que, plein de zèle pour sa gloire et le salut des âmes, il s'empressa de le communiquer aux Fidèles. En peu de tems, l'on vit cette dévotion passer rapidement, du milieu du peuple dans les palais des grands et les cours des rois. Tout ce qu'il y a eu

de
Pr
fa
Co
ve
l'o
mi
les
Cl
Pa
Pa
ou
Pa
gle
Fe
tug
qu
Sa
pa
cet
sur
Sc
17
17
l'o
so
co
ter

de plus illustre dans le monde, les Princes de l'Eglise et de l'Etat, se sont fait un honneur de s'enrôler dans la Confrérie du saint Scapulaire. Les Souverains Pontifes, les têtes couronnées, l'ont honoré et porté avec respect. Parmi les premiers, cette Confrérie compte les Papes Urbain VII, Alexandre VII, Clément X, Alexandre V, Clément VII, Paul III, Paul IV, Pie V, Grégoire XII, Paul V, et plusieurs autres qui lui ont ouvert les plus riches trésors de l'Eglise. Parmi les seconds, Edouard, Roi d'Angleterre; les Empereurs Ferdinand II, Ferdinand III, Sébastien, Roi de Portugal et les Rois de France sur-tout, qui l'ont accréditée par leurs exemples. Saint Louis et Louis XIII, ne crurent pas avilir leur dignité, en professant cette dévotion. Louis XIV, marchant sur les traces de ses aïeux, reçut le St. Scapulaire l'an 1653: Louis XV, en 1717; Monseigneur le Dauphin, en 1740; la Reine et Mesdames de France l'ont reçu pareillement. Tous ces faits sont consignés avec toutes leurs circonstances, dans des ouvrages plus étendus, ainsi qu'une multitude de mi-

racles, à l'épreuve de la plus défiante critique, opérés en faveur de cette dévotion, qui en confirment la solidité et les avantages.

§. IV.

Malgré le grand nombre de précieux avantages, de faits éclatans, joints à la force des autorités qui déposent en faveur de cette dévotion ; elle trouve encore cependant des contradicteurs. On la méprise, on la décrie, on la traite de singularité, de vaine confiance. Nous avons déjà répondu à ces reproches, en montrant sur quels fondemens elle est appuyée, et par les raisons que nous avons exposées, Pag. 23. Ch. 1. Art. 4. §. 1. et §. 2.

Nous ajouterons ici, pour fermer entièrement la bouche à la fausse critique, que nous ne regardons pas les promesses qui nous y sont faites, comme absolues, mais comme conditionnelles ; c'est-à-dire, que nous ne comptons en obtenir l'effet, qu'autant que nous travaillerons à le mériter, et que nos mœurs répondront à la sainteté de la profession que nous avons embrassée, en nous mettant sous les auspices de la

M
sa
s'a
de
sal
vo
par
pro
rie
om
leg
ma
cel
qui
pos
des
dar
ticu
de t
la j
boi
Ces
me
de
pre
sav
pas

Mère de Dieu et en nous revêtant de sa livrée. Si l'on nous dit qu'il faut s'attacher à la pratique des préceptes de la Loi de Dieu pour parvenir au salut, nous répondrons que notre dévotion nous en facilite tous les moyens par les secours abondans que nous procure la puissante protection de Marie. *Il faut pratiquer ceux-ci, et ne pas omettre ceux-là.* Voilà le vrai sens, dans lequel nous entendons ces promesses si magnifiques; promesses semblables à celles que nous font les Livres saints, qui dans beaucoup d'endroits, en supposant toujours la fidèle observation des Commandemens, attribuent cependant le salut éternel à des œuvres particulières de piété: *L'Aumône délivre de tout péché; l'homme est justifié par la foi; celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, aura la vie éternelle, &c.* Ces expressions supposent nécessairement l'horreur du péché, l'innocence de la vie, la pratique des œuvres propres à mériter une sainte mort. Nous savons que la persévérance finale n'est pas également attachée au Scapulaire;

114 *Instructions sur la dévotion*

comme elle l'est à la sainteté. Les Associés qui le portent selon l'esprit de l'Eglise, peuvent justement espérer d'obtenir l'une et l'autre ; et c'est à quoi tendent naturellement toutes les pratiques de cette dévotion.

On l'attaque dans son origine, comme n'étant fondée que sur une révélation. Mais *le bras de Dieu est-il raccourci*, et ne peut-il plus nous communiquer ses grâces par des voies extraordinaires, sur-tout par la médiation de l'auguste Vierge, dont il s'est servi pour nous donner un Sauveur ? Combien de fois n'a-t-il pas employé ce moyen pour l'exécution de ses desseins ? Quelle multitude innombrable d'œuvres éclatantes, de pieux Etablissemens, de saintes Sociétés, d'Ordres Religieux, de Fêtes, de Solemnités, qui ne doivent leur origine qu'à des révélations ? Celle du saint Sacrement n'en a pas eu d'autre ; et pendant près d'un siècle, elle essuya de rudes contradictions.

On blâme l'objet matériel et sensible de cette dévotion. Pourquoi, dit-on, cet habit que l'on porte avec tant de vénération ? Pour être un témoignage

visible, un moniteur perpétuel, qui nous rappelle, avec le souvenir de notre consécration au service de la Reine du Ciel, les engagements que nous avons contractés envers elle, et les avantages que nous devons attendre sous ses auspices. L'homme a besoin de secours qui frappent ses sens pour soutenir sa piété. D'ailleurs, cet habit que l'on méprise, est toujours respectable par la bénédiction qu'il a reçue. La vileté de sa matière, ne le déprime pas à nos yeux : il n'a par lui-même, si l'on veut, aucune vertu pour nous communiquer la grâce ; mais il est l'instrument par lequel elle nous est communiquée. Pourquoi ce même *Dieu, qui fait la volonté de ceux qui le craignent*, n'aurait-il pas laissé à celle qu'il a choisie et honorée comme sa mère, qu'il a établie la dispensatrice de ses grâces, le pouvoir et la liberté d'user, à son gré, d'un signe pour nous les transmettre ? Qu'on ne s'étonne donc pas si nous faisons gloire de porter ce précieux gage qui nous assure de sa bonté. Si les grands de la terre se font un honneur et un mérite de porter extérieurement sur

eux les marques distinctives des différens Ordres qui leur donnent des liaisons plus étroites avec les Rois, les Souverains qui sont les chefs de ces illustres sociétés, nous pouvons bien plus justement nous glorifier du signe de l'alliance infiniment plus honorable et plus avantageuse, que nous avons contractée avec la Reine du Ciel et de la terre, la Souveraine des Anges et des hommes.

Pratiques du Saint Scapulaire.

LES obligations des Associés se réduisent, 1°. A se munir d'un Scapulaire, qui est un petit habit de deux morceaux de drap noir ou brun, pour le faire bénir le jour de leur entrée dans la Confrérie, par un Religieux de l'ordre des Carmes, ou par un Prêtre qui en aura reçu le pouvoir. Cette bénédiction suffit pour tout autre Scapulaire qu'on prendra à la place de celui qui serait usé ou qu'on aurait perdu.

On doit le porter sur soi continuellement, et en être revêtu à la mort ; faire inscrire son nom le même jour sur le registre, et communier, si l'on veut

se procurer l'Indulgence du jour de l'entrée.

2°. A rendre chaque jour quelque hommage à la sainte Vierge. Quoique les Bulles des Souverains Pontifes n'aient rien déterminé sur ce point ; tous les vrais Associés s'en font cependant un devoir : les uns récitent sept *Pater* et sept *Ave*, en l'honneur des sept joies de la Mère de Dieu, pour lesquels il y a *quarante jours d'Indulgence* ; ou les Litanies, auxquelles sont attachés *deux cents jours d'Indulgence* : d'autres récitent le petit Office, en latin ou en français, ou quelque-une des prières qu'on trouvera ci-après. Pour réciter plus commodément le petit Office de la sainte Vierge, on peut le partager en trois tems : dans le premier, dire Matines et Laudes ; même, si l'on veut, dès la veille : dans le second, Prime, Tierce et Sexte ; dans le troisième, None, Vêpres et Complies, après midi. Quelque pratique qu'on se choisisse, (car il en faut une,) elle doit être proportionnée aux devoirs de l'état où l'on est engagé ; et après se l'être prescrite, s'en acquitter chaque jour avec

fidélité. Les personnes obligées à la récitation journalière de l'Office divin, peuvent, comme nous l'avons vu, en parlant des conditions de la Bulle de Jean XXII, remplir également celle-ci par la direction de leur intention. Il ne faut pas oublier ce que nous avons dit au ch. I. art. 4. §. 3 et 4. pag. 30 et 34.

ABRÉGÉ DES INDULGENCES

Que PAUL V, d'heureuse mémoire, a accordées à la Confrérie du saint Scapulaire ou de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel, par Lettres en forme de Bref, datées du 30 Octobre 1606, *Cum certis*, du 31 Août 1609, *Piorum hominum*, et du 19 Juillet 1614, *Alias volentes*, et que le Pape Clément X, a confirmées et approuvées par sa Bulle *Commisssa nobis* du 8 Mai 1673.

1^o **N**OTRE Saint-Père le Pape PAUL V, accorde à tous les Fidèles de l'un et de l'autre sexe, vraiment pénitens, confessés et communiés le jour de leur entrée dans la Confrérie du saint Scapulaire, et priant selon les fins et conditions marquées ci-devant, ch. I. art. 3. §. 3. p. 21. *Indulgence plénière.*

2^o. A tous Fidèles Chrétiens, pareillement disposés, déjà inscrits en la Confrérie, ou qui y seront inscrits dans la suite, le jour de la Fête principale,

qui se célèbre le 16 de Juillet, ou, selon la coutume de quelques lieux, le Dimanche immédiatement suivant, ou un autre Dimanche du mois, et prieront pour les mêmes fins, *Indulgence plénière.*

Benoît XIV, par une Bulle du 17 Mars 1752, a étendu cette Indulgence à tous les jours de l'Octave en faveur des Fidèles qui n'auraient pas pu la gagner le jour de la dite Fête.

3°. Aux mêmes Confrères de l'un et de l'autre sexe, qui, à l'article de la mort, s'étant confessés et ayant communiqué, prononceront dévotement de bouche, s'ils le peuvent, sinon de cœur, le saint Nom de Jésus, *Indulgence plénière.*

4°. Aux mêmes Confrères, qui assisteront à la Procession que fait la dite Confrérie, vraiment pénitens, confessés et communiés, avec permission de l'Ordinaire, un Dimanche de chaque mois, à la dite Chapelle, et y prieront comme ci-dessus, *Indulgence plénière.*

Clement X accorde aussi à tous ceux qui ne peuvent pas commodément assister à cette Procession, la même Indulgence, s'ils visitent dé-

tion

gées à la
ce divin,
s vu, en
Bulle de
t celle-ci
n. Il ne
vons dit
30 et 34.

NCES

es à la Con-
euse Vierge
me de Bref,
Août 1609,
volentes, et
rouvées par

PAUL V,
dèles de
nt péni-
jour de
du saint
fins et
, ch. I.
énière.
pareil-
en la
ts dans
cipale,

120 *Instructions sur la dévotion*

votement la dite Chapelle de la Confrérie et remplissent les autres conditions prescrites à ceux qui y ont assisté ; ce qu'il accorde aussi aux malades, aux prisonniers, aux pèlerins, qui au lieu de cette visite, réciteront le petit Office de la sainte Vierge, ou cinquante fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, et feront un Acte de Contrition de leurs péchés, avec la résolution de se confesser et de communier le plutôt qu'ils pourront ; ainsi qu'aux Religieux et Religieuses dans les Monastères desquels cette Confrérie n'est pas érigée, pourvu qu'ils récitent les Litanies des Saints dans leur chœur en commun ou en particulier, s'ils ne le peuvent à l'Eglise, et qu'ils accomplissent ce qui est porté dans les lettres de Paul V.

5°. A ceux et celles qui font abstinence de viande les mercredis, *trois cents jours d'Indulgence.*

6°. A tous ceux qui réciteront tous les jours sept fois l'Oraison Dominicale et la salutation Angélique, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge, *quarante jours.*

7°. A tous ceux qui, avec l'Habit de la dite Confrérie, recevront une fois par mois, le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, et prieront Dieu comme ci-dessus, *cinq ans d'Indulgence et autant de quarantaines.*

8°. A ceux qui recevront dévotement le très-saint Sacrement de l'Autel, dans l'Eglise ou Chapelle de la dite Confrérie, en quelque Fête que ce soit de la Bienheureuse Vierge Marie, et feront les Prières sus-dites, *trois ans d'Indulgence et autant de quarantaines.*

9°. A Ceux qui accompagneront le très-saint Sacrement, lorsqu'on le porte aux malades, et feront à Dieu des prières pour les mêmes malades, *cinq ans d'Indulgence et autant de quarantaines.*

10°. A ceux qui accompagneront le corps des défunts, tant de la dite Confrérie, qu'autres, et prieront Dieu pour le repos de leurs âmes, *cent jours d'Indulgence.*

11°. A ceux qui réciteront dévotement l'Office de la Bienheureuse Vierge Marie, *cent jours d'Indulgence.*

12°. A ceux et celles qui assisteront

122 *Instructions sur la dévotion*

dévotement aux Messes, Offices et autres exercices qui se font en l'Eglise, Chapelle ou Oratoire de la dite Confrérie, ou qui logeront les pauvres, ou les soulageront dans leurs nécessités ; qui s'emploieront pour procurer la paix dans les familles ; ou enfin, qui exerceront quelques autres œuvres de piété ou de charité, toutes les fois qu'ils le feront ; pour chacune des dites œuvres et autres semblables, ils obtiendront la rémission de *cent jours de pénitence*, à eux enjoite, ou par eux due en quelque façon que ce soit, selon la forme accoutumée de l'Eglise.

Le même Pape accorde *Indulgence plénière* à ceux qui visiteront quelque une des Eglises de l'Ordre des Carmes, aux Fêtes de la sainte Vierge, et prieront pour l'union des Princes Chrétiens, l'extirpation de l'hérésie et l'exaltation de la Sainte Eglise.

Il accorde aussi à ceux qui les visiteront aux jours des Stations qui se font aux Eglises de Rome, les mêmes Pardons, Indulgences, rémissions de péché et relaxations de peines, comme s'ils faisaient personnellement les mêmes

Stations dans les dites Eglises, priant selon les fins prescrites.

Pareille Indulgence à tous ceux qui assisteront au *Salve Regina* que l'on chante solennement tous les jours après Complies, dans les Eglises du dit Ordre, et y prieront pour les fins, &c.

Enfin, Notre Saint Père le Pape Clément X, par ses Lettres en forme de bref, datées du 12 Janvier 1672, a permis que toutes et chacune des Indulgences sus-dites, accordées par Paul V, d'heureuse mémoire, puissent être appliquées, par manière de suffrage, aux âmes des Fidèles défunts.

Ce Sommaire certifié avoir été fidèlement extrait des Bulles et Brefs ci-dessus cités par le Cardinal Jean BONA, nommé à cet effet par une Bulle de notre Saint Père le Pape Clément VIII.

ORDRE DE LA PROCESSION,

Qui se fait le second ou le troisième Dimanche de chaque mois pour la Confrérie du Saint Scapulaire.

On chante les Litanies de N. D. du Mont-Carmel.

KYRIE, eleison. Christe, eleison.
Kyrie, eleison. Christe, audi nos.

Christe, exaudi nos.
 Pater de cœlis, Deus, miserere nobis.
 Fili Redemptor mundi, Deus, miserere.
 Spiritus sancte, Deus, miserere nobis.
 Sancta Trinitas, unus Deus, miserere.
 Sancta Maria, Ora pro nobis.
 Sancta Dei Genitrix, ora pro nobis.
 Sancta Virgo Virginum,
 Mater Christi,
 Mater divinæ gratiæ,
 Mater purissima,
 Mater castissima,
 Mater inviolata,
 Mater intemerata,
 Mater amabilis,
 Mater Creatoris,
Mater decor Carmeli,
 Mater Salvatoris,
 Mater admirabilis,
 Virgo prudentissima,
 Virgo veneranda,
 Virgo prædicanda,
 Virgo potens,
 Virgo clemens,
 Virgo fidelis,
Virgo flos Carmeli,
 Speculum justitiæ,
 Sedes sapientiæ,

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

Cau
 Vas
 Vas
 Vas
 Ro
 Tu
 Tu
 Do
 Fo
 Jan
 Ste
 Sa
 Re
 Co
 Au
 Pa
 R
 R
 R
 R
 R
 S
 A
 A

Causa nostræ lætitiæ,
Vas spirituale,
Vas honorabile,
Vas insigne devotionis,
Rosa mystica,
Turris Davidica,
Turris eburnea,
Domus aurea,
Fœderis arca,
Janua cœli,
Stella matutina,
Salus infirmorum,
Refugium peccatorum,
Consolatrix afflictorum,
Auxilium Christianorum,
Patrona Carmelitarum,
Regina Angelorum,
Regina Patriarcharum.
Regina Prophetarum,
Regina Apostolorum,
Regina Martyrum,
Regina Confessorum,
Regina Sanctorum omnium,
Spes omnium Carmelitarum,
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
Parce nobis, Domine.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
Exaudi nos, Domine.

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

Ora pro nobis.

126 *Instructions sur la dévotion*

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
Miserere nobis.

Christe, audi nos,
Christe, exaudi nos,

*Ensuite Monstra te esse Matrem, et
le reste de l'Hymne Ave, maris stella,
que l'on trouvera ci-après, et puis,*

v. Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix.

R. Ut digni efficiamur promissionibus
Christi.

OREMUS.

DEUS, qui excellentissimæ Virginis
Mariæ titulo, humilem et devotam
Carmeli Confraternitatem tibi electam
singulariter decorasti, et pro defensione
ejusdem miracula suscitasti, concede
propitiùs, ut, cujus commemorationem
devotè veneramur, ejus in hoc sæculo
auxiliis muniri, et in futuro, gaudiis
sempiternis perfrui mereamur. Per
Christum Dominum nostrum. Amen.

Au lieu de l'Hymne *Ave, maris stella,*
&c. on peut chanter la Prose *Inviolata,*
&c. ou même l'Antienne que l'on dit
selon le tems à la fin des Complies, avec
l'Oraison qui lui est propre, dans la Cha-
pelle ou devant l'Autel de la Confrérie.

Ces Dimanches étant pour les Confrères et Sœurs des jours d'Indulgences, comme on l'a vu ci-dessus, pag. 119, 4^e. il est de leur intérêt d'accomplir tout ce qui est prescrit pour les gagner, pag. 20. §. 3.

EXERCICE

De piété que l'on fait à la Chapelle du St. Scapulaire le 2e. ou 3e. Dimanche du mois, immédiatement après le Salut, qui termine la Procession de cette Confrérie.

Le Directeur, en surplis et avec l'étole, va à la dite Chapelle aussitôt que la Bénédiction du Saint Sacrement est donnée, et étant à genoux au bas du marche-pied de l'Autel, il dit :

In Nomine Patris, & Filii & Spiritûs Sancti. Amen.

Benedicta sit sancta et individua Trinitas et nunc et semper et per infinita sæculorum sæcula. *r.* Amen.

Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

v. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.

r. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

DEUS, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti: da

128 *Instructions sur la dévotion*

nobis in eodem spiritu recta sapere, et
de ejus semper consolatione gaudere.
Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

On ne dit point les Litanies, si on les a chantées à la Procession et si les autres exercices du St. Scapulaire ont eu lieu ; mais après l'Oraison *Deus, qui corda &c.* le Directeur monte à l'Autel, d'où il fait une courte exhortation ; puis il annonce les Indulgences à gagner, et les Messes qui doivent être dites pour la Confrérie, jusqu'au 2e. ou 3e. Dimanche du mois suivant.

Ensuite il descend au bas de l'Autel où, étant à genoux, il dit :

**Maria, Mater gratiæ,
Mater misericordiæ,
Tu nos ab hoste pro-
tege, Et horâ mortis
suscipe.**

Marie, Mère de grâce, Mère de miséricorde, protégez-nous contre les attaques du Démon, et prenez-nous sous votre protection à l'heure de la mort.

**Gloria tibi, Domine,
Qui natus es de Vir-
gine, Cum Patre et
Sancto Spiritu, In
sempiterna sæcula.**

Jésus, notre Souverain Seigneur, qui avez eu pour mère la plus sainte et la plus pure des Vierges, gloire et hommage vous soient rendus, ainsi qu'à Dieu le Père et au St. Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Amen.

Et il conclut par

**Nos cum beatis Angelis et omnibus
Sanctis benedicant Jesus, Maria, Jo-
seph, In Nomine Patris, &c.**

*MANIERE de recevoir les Confrères du
Saint Scapulaire.*

La personne qui désire être reçue, doit avoir communié pour gagner l'Indulgence plénière du jour de la Réception.

Le Prêtre autorisé à recevoir de la dite Confrérie, revêtu d'un surplis et d'une étole de couleur blanche, va à la Chapelle de la Confrérie du Saint Scapulaire, et la personne à recevoir étant à genoux au balustre un cierge à la main, il fait d'abord la

Bénédiction du St. Scapulaire.

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini. *R.* Qui fecit coelum et terram.

V. Sit Nomen Domini benedictum

R. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

ÆTERNE Pater, et omnipotens Deus, qui unigenitum tuum vestem nostræ mortalitatis induere voluisti; obsecramus immensam tuæ largitatis benedictionem in hoc genus effluere vestimenti quod sancti Patres ad innocentie et humilitatis indicium à re-

R

130 *Instructions sur la dévotion*

nuntiantibus sæculo gestiri sanxerunt, et sic ipsum bene † dicere digneris, ut quicumque eo usus fuerit, induere mereatur ipsum Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat, &c.

Puis il l'asperge d'eau bénite, et le met au col de la personne, en disant :

Accipe jugum Christi suave, et onus ejus leve: In nomine Patris, † et Filii, et Spiritûs Sancti. R. Amen.

OREMUS.

ADESTO, Domine, supplicationibus nostris, et hunc famulum tuum (ou famulam tuam) quem (ou quam) sacræ huic Religioni sociamus, perpetuâ tribue firmitate corroborari, ut perseveranti proposito in omni sanctitate tibi valeat famulari: qui vivis et regnas Deus, &c.

Il peut faire dire ici à la personne la Prière ou Consecration à la Sainte Vierge que l'on trouve ci-après.

Ensuite il lui jette de l'eau-bénite, et ajoute :

Ego auctoritate quâ fungor et mihi concessâ recipio te ad Confraternitatem hujus sacræ Religionis, investio ac par-

ticipem te facio omnium bonorum spiritualium ejusdem Ordinis.

In nomine Patris, † & Filii, &c.

Le nouveau Confrère doit faire inscrire son nom dans le livre de la Confrérie, et s'instruire de ses pratiques, page 116.

PRIERE A LA SAINTE VIERGE,

Qu'on peut faire en recevant le Saint Scapulaire et le jour de la Fête de N. D. du Mont Carmel.

TRES-Sainte Vierge, Mère de mon Sauveur et de mon Rédempteur, je me consacre de tout mon cœur à votre service, je veux porter votre Livrée pour me mettre plus particulièrement sous votre puissante protection. Faites qu'en me revêtant de votre Scapulaire, je me revête aussi de vos vertus ; obtenez-moi la grâce de soutenir, par l'innocence et par la pureté de mes mœurs, la profession que je fais hautement d'être du nombre de vos plus dévots serviteurs, (*ou dévotes servantes*). Mère du Carmel, regardez-moi sous cette livrée comme l'un de vos enfans, ne permettez pas que vos promesses soient vaines à mon égard, ga-

132 *Instructions sur la dévotion*

rantissez-moi par votre intercession de toutes sortes de morts imprévues, et obtenez-moi de votre divin Fils, par vos mérites, les grâces qui me sont nécessaires pour vivre dans la pratique des Commandemens de Dieu, et pour obtenir une sainte et heureuse mort.

Ainsi soit-il.

FORMULE

D'Absolution ou d'Indulgence qu'un Prêtre de l'Ordre des Carmes ou de la Confrérie du St. Scapulaire accorde à l'article de la mort aux Confrères du Saint Scapulaire après les avoir confessés et absous.

Le malade ayant invoqué de bouche ou de cœur le saint nom de Jesus, dira, s'il le peut, *Confiteor, &c.* ou s'il ne le peut pas, quelqu'un des assistans le dira. Ensuite le Prêtre dira *Misereatur, &c.* et *Indulgentiam, &c.* et prononcera la formule suivante, la main étendue sur le malade.

DOMINUS noster Jesus Christus Dei Filius, qui mirabilia tormenta pro peccatoribus subiit, ut eos ad vitam revocaret; qui salvat omnes et neminem vult perire, nec mortem peccatorum, sed vitam semper inquit: ipse nunc per sua piissima misericordiae suae viscera, tibi remittat universas iniquitates

tuas et quascumque pœnas ex rigore
sue justitiæ debitas. Ego autem ipsiûs
Domini nostri Jesu Christi, indignus
famulus et minister, ex auctoritate
Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli,
ac Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, et facultate
tibi indultâ, et mihi commissâ, ex
privilegiis per summos Pontifices concessis,
Fratribus et Confratribus Sanctissimæ
Matris Mariæ de Monte Carmelo, impendo
tibi plenarium omnium peccatorum tuorum
indulgentiam et remissionem quam possum
et debeo, ut sis absolutus hîc et antè
Tribunal Domini nostri Jesu Christi, ab
omnibus pœnis tibi in Purgatorio debitis
propter peccata quæ contrâ bonitatem
Dei vivi et veri commisisti; et restitutus
illi innocentia quâ in Baptismo per
sacrum Salvatoris lavacrum indutus fuisti,
si tamen hâc vice è vitâ migraveris;
aliàs eandem tibi refero Indulgentiam
pro ultimo articulo mortis tuæ.

In nomine Patris, † et Filii, et Spiritûs
sancti. r. Amen.

Ant. Maria, Mater gratiæ, Mater
misericordiæ, hunc ab hoste protego,
et horâ mortis suscipe.

134 *Instructions sur la dévotion*

v. Ora pro eo, sancta Dei genitrix,
r. Ut dignus efficiatur promissioni-
bus Christi. OREMUS.

DEFENDE, quæsumus, Domine, Beatâ Mariâ semper Virgine intercedente, istam ab omni adversitate creaturam tuam, et toto corde tibi prostratam, ab hostium propitius tuere clementer insidiis; Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

In omni tribulatione et angustiâ succurrat tibi pia Virgo Maria. Amen.

In nomine Patris, † et Filii et Spiritûs sancti. Amen.

AUTRE PRIERE,

Qu'on pourra faire de tems en tems, et sur-tout aux Fêtes de la sainte Vierge.

TRES-SAINTE Mère de mon Dieu, quoique je sois indigne de votre protection, j'ose vous la demander pour tous les jours de ma vie et pour l'heure de ma mort. Je connais votre pouvoir auprès de Jésus-Christ; je vous supplie très-instamment de l'employer en ma faveur. L'espérance que j'ai de vous avoir pour Protectrice, sur-tout depuis que j'ai l'honneur de porter votre saint

Habit, remplit mon âme de consolation dans mes misères. Soutenez-moi, par votre intercession, dans cette vallée de larmes ; aidez-moi de vos suffrages ; secourez-moi auprès de votre cher Fils : demandez-lui pour moi de bonnes pensées, de saints désirs ; la contrition parfaite de mes péchés, et la fidélité à répondre à ses grâces jusqu'au dernier soupir de ma vie. Vierge très-pure et très-chaste, soyez mon Avocate et ma Mère : procurez-moi une vie sainte qui m'avance, chaque jour, dans le chemin du Ciel : regardez-moi toujours d'un œil de compassion ; daignez me défendre et m.e protéger contre tous les ennemis de mon salut. Reine des Anges et de tous les Saints, présentez ma prière au trône de la souveraine Majesté, afin qu'elle soit exaucée. Ainsi soit-il.

Oraison à l'Immaculée Vierge Mère de Dieu, composée par Sixte IV. Souverain Pontife, à laquelle il a attaché de grandes Indulgences, confirmées par Paul V. et Alexandre VII. selon l'exemplaire imprimé à Rome.

JE vous salue, Marie, Mère de Dieu, Reine du Ciel, porte du Paradis, Dame du Monde, vous êtes Vierge sin-

gulière, conçue sans péché originel, et pour cela très-immaculée. Vous avez été très-véritablement Vierge avant l'enfantement, pendant l'enfantement, et après l'enfantement. Obtenez-moi de vivre saintement; priez pour moi Jésus votre Fils bien-aimé, et recevez-moi après ma mort; délivrez-moi par vos prières, de tous les maux de l'esprit et du corps, et faites que je puisse contribuer au bien des autres, pour acquérir et pratiquer les œuvres de miséricorde, et me réjouir éternellement avec vous dans le Ciel. Ainsi soit-il.

Prière composée par Saint Bernard, et dont on a vu souvent des fruits admirables.

MEMORARE, ô piissima Virgo Maria, non esse auditum à sæculo quemquam ad tua currentem præsidia, tua implorantem auxilia, tua petentem suffragia, esse derelictum. Ego tali animatus confidentiâ, ad te, Virgo,

SOUVEREZ-VOUS, ô très-pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais ouï dire qu'aucun de ceux qui ont recours à votre protection, qui implorent votre secours, qui demandent vos suffrages, ait été abandonné. Rempli et animé de cette confiance, ô Vierge, Mère des Vierges: je cours, je viens à vous, et gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. O Mère du Verbe, ne

ginel, et
ous avez
e avant
atement,
nez-moi
our moi
recevez-
moi par
e l'esprit
isse con-
r acqué-
miséri-
ent avec
il.

Virginum Mater, méprisez pas mes prières; mais écoutez-les favorablement, et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.
curro, ad te venio;
coram te gemens
peccator assisto. Noli, Mater Verbi,
verba mea desplicere; sed audi propi-
tia, et exaudi. Amen.

Celle qui suit a toujours été d'un grand secours à ceux qui l'ont récitée dans les tentations contraires à la vertu de pureté.

PER tuam sanctissi-
mam Virginitatem et
immaculatam Concep-
tionem, ô purissima
Virgo, emunda cor-
meum et carnem me-
am. In nomine, &c.

JE vous supplie, Vier-
ge très-pure, par les mé-
rites de votre sainte Vir-
ginité, par la gloire de
votre Conception immac-
ulée, de m'obtenir une
grande pureté d'esprit,
de cœur et de corps, et
une grande pureté de
conscience. Au nom du
Père, &c.

En demandant cette grande vertu par l'intercession de Marie, nous devons aussi de notre part, éviter tout ce qui peut la blesser: opposons une résistance prompte et générale à toute pensée, à tout sentiment, à tout regard qui lui serait contraire; veillons sur nos sens, combattons nos inclinations, nos passions; évitons toute occasion, toute liaison, tout danger où elle pourrait être exposée; en un mot, ayons toujours une grande estime, un grand amour pour une vertu si sublime, qui nous rend agréables à Dieu; chéris de la Mère de Dieu, élevés en quelque manière à l'état des Anges de Dieu.

Réparation à la très-Sainte Vierge, pour les injures qu'elle a reçues de la part des impies et des hérétiques.

OTRES-digne Mère de mon Créateur
et de mon Sauveur, qui avez été

choisie avant tous les siècles pour écraser la tête du serpent, et à qui l'Eglise reconnaît qu'elle est redevable de la victoire qu'elle a remportée sur toutes les hérésies ; vous êtes devenue par-là l'ennemie capitale du démon, l'objet de sa haine et de sa fureur, aussi-bien que de celles des hérétiques et des impies, qui n'ont cessé de vous faire la guerre, de s'opposer à votre gloire, de combattre vos privilèges, de contester votre pouvoir, votre bonté et votre crédit auprès de Dieu.

O divine Mère ! ô la plus parfaite, la plus aimable des créatures ! comment l'enfer a-t-il pu venir à bout d'inspirer contre vous des sentimens si injurieux, pour vous faire mépriser et haïr, vous qui êtes si digne de la vénération la plus profonde, et de l'amour le plus tendre des Anges et des hommes ? ô mon auguste Souveraine ! prosterné à vos pieds sacrés, je désire vous marquer ma juste douleur de tant d'outrages, et vous en faire toute la réparation qu'il est possible à ma faiblesse. Recevez donc cet acte que je fais de réparation ; je vous offre mes hommages, mes lou-

anges, mes services, ma douleur, mes regrets; que ne suis-je un sujet assez digne pour réparer par ces faibles sentimens, le mépris, la haine et les blasphêmes des hérétiques!

Animé d'un nouveau zèle pour votre gloire, ô Mère de mon Dieu! au souvenir de ces injures, et pour vous en faire la réparation la plus convenable, je fais hautement profession de croire tout ce que ces impies ont nié, et de vous attribuer tout ce qu'ils ont voulu vous ôter; je crois votre divine Maternité, votre Virginité perpétuelle, votre pureté sans tache, votre gloire au-dessus de toutes les pures créatures: je crois que votre puissance, que votre bonté, que votre miséricorde, que toutes vos perfections sont proportionnées à votre dignité incompréhensible de Mère de Dieu, et à votre qualité de Reine de l'Univers. Je vous regarde avec joie, ainsi que le chante l'Eglise, comme la Mère de miséricorde, la Mère de grâce, le refuge des pécheurs, leur Avocate et leur espérance auprès de Jésus-Christ. Je regarde votre protection et votre faveur, comme le moyen infallible

d'obtenir de votre cher Fils tous les biens que j'en espère, et pour cette vie et pour l'autre : et comme les hérétiques ont travaillé à abolir votre Culte, je mettrai ma gloire, toute ma vie, à la soutenir, à vous honorer et à vous invoquer ; à être du nombre de vos serviteurs, à défendre vos intérêts, à procurer de toutes mes forces que vous soyez honorée, aimée et servie en tout lieu, autant que ma faiblesse me le permettra.

HYMNE de l'Office de la Ste. Vierge que l'on peut chanter aux Processions du S. Rosaire et du S. Scapulaire.

AVE, maris stella,
Dei Mater alma,
Atque semper Virgo;
Felix cœli porta.

Sumens illud Ave,
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen.

Solve vincla reis,
Profer lumen cæcis,

JE vous salue, brillante étoile qui nous guide sur la mer de ce monde ; Vierge sans tache, qui, en devenant la Mère du Sauveur, nous avez heureusement ouvert l'entrée du Ciel.

Vous, qui avez reçu de l'Ange Gabriel cette salutation si glorieuse, qui annonçait aux hommes la paix avec Dieu, affermissez-la entre lui et nous ; soyez la mère des vivans, à meilleur titre qu'Eve, qui nous avait donné à tous la mort.

Brisez, par votre puissant crédit, les liens qui captivent les pécheurs ;

Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

blent, et obtenez-nous
sont nécessaires.

rendez la lumière à ces
aveugles; dissipez tous
les maux qui nous acca-
tous les biens qui nous

Monstra te esse
matrem :

Montrez que vous êtes
véritablement notre Mè-
re; présentez nos prières
à celui qui est né pour
nous sauver, et qui a bien
voulu être votre Fils.

Sumat per te preces,
Qui pro nobis Natus
Tulit esse tuus.

Virgo singularis,
Inter omnes mitis;
Nos culpis solutos,
Mites fac et castos.

O Vierge vraiment sin-
gulière, et incomparable
entre toutes les Vierges;
faites, par votre bonté,
que, dégagés du péché,
nous devenions doux et
chastes, en suivant vos
exemples.

Vitam præsta puram,
Iter para tutum,
Ut videntes Jesum,
Semper collætémur.

Obtenez-nous une vie
pure et innocente; pré-
parez-nous le chemin qui
conduit à Jésus-Christ,
pour le voir dans sa gloire
et nous réjouir avec vous
de le posséder à jamais.

Sit laus Deo Patri,
Summum Christo de-
Spiritu Sancto; [cus,
Tribus honor unus.

Louange à Dieu le Pè-
re, à Jésus-Christ notre
Souverain Seigneur, ainsi
qu'au Saint-Esprit; qu'
aux trois Personnes di-
vines soit rendu un même
hommage. Ainsi soit-il.

Amen.

*ETABLISSEMENT de la Confrérie du St.
Scapulaire dans la Nouvelle France.*

LA Confrérie du St. Scapulaire fut
établie dans l'Eglise paroissiale de
Québec, comme celle du St. Rosaire,

142 *Instructions sur la dévotion*

par le Rév. Père Jos. Poncet, commissionné à cet effet par le Rév. Père Jean Deguen, Vicaire Général de Monseigneur l'Archevêque de Rouen, et Supérieur de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle France.

Cette Erection, qui eut lieu le 1er. Novembre 1656, fut ensuite approuvée et confirmée par Monseigneur de Laval, premier Evêque de la Nouvelle France, par une Lettre Patente du 30 Août 1665, rapportée ci-après à la suite de la Commission du Rév. Père Jean Deguen.

Par une autre Lettre Patente semblable et de même date, ce Prélat donna au Curé des Trois-Rivières le pouvoir de l'établir dans l'Eglise paroissiale de cette Ville.— Elle le fut dans l'Eglise paroissiale de Ville-Marie en 1694, et dans celle de Varennes en 1722; et ensuite dans quelques autres des Paroisses du Canada; où des personnes pieuses de tout âge et de toute condition se sont toujours fait gloire de porter la livrée distinctive des membres de cette Association, en travail-

lant à imiter les vertus de celle qui fait l'objet de leur dévotion,

On compte maintenant à Québec plus de 460 personnes marquées au Catalogue de cette Confrérie.

COMMISSION pour établir la Confrérie du Saint Scapulaire à Québec.

Nous Soussigné Supérieur de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle France, et Grand Vicaire de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque de Rouen, — Déclarons et certifions avoir commis le Père Joseph Poncet, faisant fonction de Curé en la Paroisse de Québec, pour l'Etablissement de la Confrérie du St. Scapulaire de N. D. du Mont-Carmel en l'Eglise de la dite Paroisse, conformément aux Lettres de l'Erection de la dite Confrérie, octroyées par le Révérendissime Père frère Hippolyte Gesoldi, en parchemin, et le Sceau du dit Ordre, en cire rouge pendant, en date du dixième Mai mil-six-cent-quarante-sept, l'an premier de son Généralat, plus bas signé: F. MICHAËL à *Sancto Spiritu Agens Generalis Carmelitarum Regni Franciæ*, lesquelles Let-

tres n'ayant pu être mises en valeur ci-devant, à raison de l'incommodité de l'Eglise qui n'était pas encore en état pour pratiquer les exercices de la dite Confrérie; et maintenant ne se trouvant plus d'empêchement pour l'érection de de la dite Confrérie, et n'y ayant aucune raison de différer l'exécution d'une chose tant désirée des habitans et paroissiens de Québec, avons donné permission de ce faire. A Québec, ce 15e. Octobre mil-six-cent-cinquante-six.

(Signé.) JEAN DEGUEN.

JE sus-nommé Joseph Poncet certifie avoir érigé et établi en vertu des présentes la Confrérie du St. Scapulaire, selon la forme et les cérémonies accoutumées avec tous ses privilèges, grâces et Indulgences, en l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de Québec, en la Chapelle et Autel de Saint Joseph, ce 1er. de Novembre 1656.

(Signé.) JOSEPH PONCET, Ptre.

*PATENTE de l'ETABLISSEMENT de la
Confrérie du St. Scapulaire à Québec.*

FRANÇOIS, par la grâce de Dieu et du St. Siège, Evêque de Pétrée, Vicaire

Apostolique en la Nouvelle France, nommé par le Roi premier Evêque du dit Pays, à tous ceux que ces présentes Lettres verront, SALUT. Le Révérendissime Père Dominique de la très-Sainte Trinité, Général de l'Ordre des Carmes Déchaussés, nous ayant envoyé de Rome une Patente en date du sixième de Mai de l'année mil-six-cent-soixante-quatre, par laquelle il nous ferait part du privilège qu'il aurait de N. S. Père le Pape, d'ériger des Confréries du St. Scapulaire, sous l'Invocation de la B. V. Marie du Mont-Carmel, en divers lieux ; Nous, en vertu de la communication du dit Privilège, avons érigé et établi, érigeons et établissons, par ces présentes, la dite Confrérie du St. Scapulaire, dans l'Eglise Paroissiale de Québec, dédiée à Notre-Dame, sous le Titre de son Immaculée Conception ; et donnons pouvoir aux Curés de la dite Eglise, ou autres y faisant les fonctions curiales, de recevoir en la dite Confrérie tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, qui se présenteront avec les dispositions requises pour y être admis, dont ils

146 *Instructions sur la dévotion*

tiendront Régistre fidèle, et afin de ne pas laisser un si grand trésor inutile, Nous exhortons tous les Fidèles de l'un et l'autre sexe, soumis à notre Juridiction, de se mettre sous la protection spéciale de la Ste. Vierge en entrant en cette sainte Confrérie, et d'y vivre conformément à l'esprit qu'elle requiert, s'acquittant fidèlement des choses à quoi les Confrères sont obligés.

Donné à Québec, en notre demeure ordinaire sous notre Sceau et Seing, et celui de notre Secrétaire, le trentième du mois d'Août, l'an mil-six-cent-soixante-cinq.

✠ FRANÇOIS, Ev. de Pétrée.

Par commandement de Monseigneur.

MORIN, Secrét.

L. S.

REMARQUE.

SELON l'usage établi à Québec, on chante une Grande Messe à la Chapelle de la Confrérie du St. Scapulaire,

Aux Fêtes de la	{	Purification,	Nativité,	} de la Ste. Vierge,
		Annonciation,	Présentation,	
		Visitation,	Conception,	
		Assomption,		

à celle de St. Joseph et le jour de N. D. du Mont-Carmel (16 Juillet) qui est celui de la Fête Principale de la Con-

du Saint Scapulaire. 147

frérie. C'est à l'issue de cette Messe que l'on fait la cérémonie solennelle de la Rénovation.

Le premier jour libre pendant l'Octave de la Fête du Mont-Carmel, on chante un Service pour les Confrères défunts.

Après le décès d'un Confrère, on célèbre, au premier jour commode, une Messe basse de *Requiem* pour le repos de son âme.

Les pratiques journalières sont la récitation de sept *Pater* et de sept *Ave* en l'honneur des sept joies de la Ste. Vierge, ou la récitation des Litanies, comme il a été dit page 117.



APPROBATION.

NOUS permettons, recommandons même aux Fidèles de ce Diocèse, l'usage du présent livre comme contenant ce que nous avons lu de plus exact et de plus édifiant sur les Confréries du Saint Rosaire et du Saint Scapulaire.

QUEBEC, 15 Novembre 1821.

✠ J. O. EV. DE QUEBEC.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce Livre.

CHAPITRE PREMIER.	<i>Pages.</i>
Ce que les Dévotions du S. Rosaire et du S. Scapulaire ont de commun entr'elles,	3
ARTICLE I.—L'excellence et les progrès de ces Dévotions,	3
ARTICLE II.—Les avantages et les fruits de ces Dévotions,	6
ARTICLE III.—Privilèges de ces Dévotions,	15
§. 1.—Des Indulgences,	16
§. 2.—Des Indulgences particulières aux Confréries du St. Rosaire et du St. Scapulaire,	17
§. 3.—Des conditions requises pour gagner les Indulgences,	20
§. 4.—Que les Indulgences ne dispensent pas de faire pénitence.	22
ARTICLE IV.—Réponses aux pré-	

Table.

ij

textes qu'on allègue contre ces
Dévotions, 23

§. 1.—Ces Dévotions ne sont point
nouvelles ni singulières, 25

§. 2.—La confiance qu'inspire la
pratique de ces Dévotions, n'est
point vaine et ne diminue rien
de celle que nous devons avoir
en Jésus-Christ, 29

§. 3.—L'idée de devoirs, d'obli-
gations que l'on contracte en
entrant dans ces Sociétés, n'a
rien qui doive effrayer, 30

§. 4.—Les obligations attachées
à ces Sociétés, ne sont point aus-
si onéreuses qu'on se l'imagine, 32

CHAPITRE SECOND.

Des caractères principaux qui
distinguent ces deux Confréries
par rapport à leur essence, à leur
objet, aux avantages et aux o-
bligations qu'elles renferment, 34

LA DEVOTION DU S. ROSAIRE.

Section première.—En quoi con-
siste cette Dévotion, 34

<i>Section seconde.</i> —Pratique du St.	
Rosaire ou manière de le réciter,	40
§. 1.—Manière de réciter le St.	
Rosaire considéré selon la lettre,	40
§. 2.—Manière de réciter le St.	
Rosaire considéré selon l'esprit,	45
§. 3.—Methode pour réciter avec	
fruit le Saint Rosaire,	49
Premier Chapelet,	54
Second Chapelet,	56
Troisième Chapelet,	57
Prières qu'on peut dire avant et	
après la récitation du S. Rosaire,	58-9
<i>Première partie du St. Rosaire.</i> —	
MYSTERES JOYEUX,	60
<i>Seconde partie du St. Rosaire.</i> —	
MYSTERES DOULOUREUX,	65
<i>Troisième partie du St. Rosaire.</i> —	
MYSTERES GLORIEUX,	71
Manière d'entendre la Ste. Messe	
en disant le Chapelet,	77
<i>Section troisième.</i> —Des divers de-	
voirs à remplir et des Indulgen-	
ces à gagner dans la Confrérie	
du Saint Rosaire	82
§. I.—Devoirs des Confrères et	
Sœurs du Saint Rosaire,	82

Table.

iv

St.
er, 40
St.
re, 40
St.
rit, 45
ec
49
54
56
57
et
re, 58-9
—
60
—
65
—
71
sse
77
le-
en-
rie
82
et
82

§. II.—Indulgences accordées aux Confrères et Sœurs du St. Rosaire,	85
§. III.—Extrait de la Patente de l'Etablissement de la Confrérie du S. Rosaire à Québec,	87
Bulle des Indulgences accordées par N. S. P. le Pape Innocent X, à la Confrérie du S. Rosaire établie à Québec,	90
§. IV.—Ordre de la Procession du Saint Rosaire,	95
Exercice de piété pour le 1er. Di- manche de chaque mois à la Chapelle du Saint Rosaire,	96
Manière de Recevoir les Confrères du Saint Rosaire,	97
Prière ou Consécration à la Ste. Vierge pour le jour de l'entrée dans la Confrérie,	98
Bénédition des Rosaires ou Cha- pelets,	100
Formule d'Indulgence plénière pour les Confrères du St. Ro- saire à l'article de la mort,	101

**LA DEVOTION DU SAINT
SCAPULAIRE.**

Ce que c'est que cette Dévotion,	105
Pratiques du Saint Scapulaire,	116
Abrégé des Indulgences accordées par le Souverains Pontifes à la Confrérie du Saint Scapulaire,	118
Ordre de la Procession du Saint Scapulaire,	123
Exercice de piété pour le 2e. ou 3e. Dimanche du mois,	127
Manière de recevoir les Confrères du Saint Scapulaire,	129
Prière qu'on peut faire le jour de l'entrée dans la Confrérie du Saint Scapulaire,	131
Formule d'Indulgence plénière pour les Confrères du St. Sca- pulaire à l'article de la mort,	132
Diverses prières en l'honneur de la Sainte Vierge,	134-135-136-137
<i>Ave, Maris Stella</i> , avec la traduc- tion en Français,	140
Etablissement du St. Scapulaire dans la Nouvelle-France,	141
————— à Québec, &c.	143 et 144

Fin de la Table.

INT

n,	105
,	116
ées	
à la	
re,	118
int	
	123
ou	
	127
res	
	129
de	
du	
	131
ère	
ca-	
t,	132
de	
136-137	
uc-	
	140
ire	
	141
et	144

